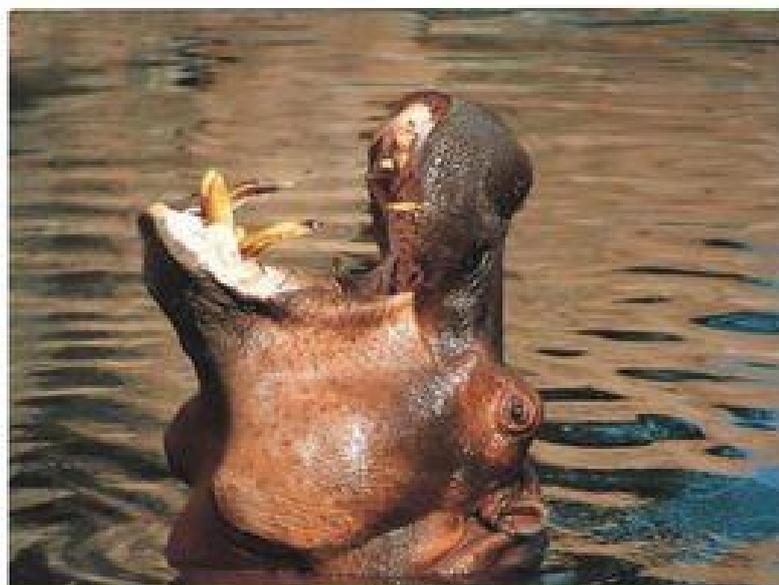


PARCS ET RESERVES DE COTE D'IVOIRE



Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Droits d'auteur : (2008) Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/BRAO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Côte d'Ivoire.

ISBN: 978-2-8317-1036-5

Photos couverture : fournies par l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR)

Produit par : UICN. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest. Programme Aires protégées.

Imprimé par : SMAK International

Disponible auprès de: UICN - Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel (+226) 50 32 85 00
Fax. (+226) 50 30 75 61
E-mail : brao@iucn.org
Site internet : www.iucn.org/places/brao

Crédits photos : Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) et Udo Lang.

SOMMAIRE

RESUME	p.4
SUMMARY	p.6
INTRODUCTION : DESCRIPTION DES PARCS ET RESERVES	p.8
ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS EN COTE D'IVOIRE	p.14
DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	p.16
RESULTATS ET ANALYSE	p.18
<i>MENACES ET PRESSIONS</i>	p.18
<i>CONTEXTE</i>	p.24
<i>IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DES PARCS</i>	p.24
<i>VULNERABILITE</i>	p.26
<i>EFFICACITE DE LA GESTION</i>	p.27
<i>CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)</i>	p.27
<i>MOYENS (INTRANTS)</i>	p.29
<i>PROCESSUS DE GESTION</i>	p.32
<i>RESULTATS</i>	p.35
<i>TOTAL EFFICACITE DE GESTION</i>	p.36
LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES	p.37
RECOMMANDATIONS	p.40

RESUME

La situation politique instable qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis fin 99 a provoqué des difficultés importantes dans la gestion et le suivi des parcs et réserves de ce pays. Ainsi, la présente évaluation devait porter sur les 13 principales aires protégées actuelles mais trois parcs et réserves n'ont pu être traités du fait du manque d'information récente les concernant.

Globalement, les aires protégées de Côte d'Ivoire sont soumises à de fortes pressions, susceptibles de remettre en cause leur avenir. Les principales pressions identifiées sont le braconnage, l'exploitation agricole, l'exploit-tation forestière, la pêche, le prélèvement des produits forestiers non ligneux et ligneux secondaires, les feux de brousse incontrôlés. De plus, exception faire des îles Ehotilé et du parc du Banco, les aires protégées ne sont actuellement pas soutenues par les communautés locales. Les gestionnaires des parcs identifient les mêmes difficultés : la forte valeur des ressources des parcs (bois d'œuvre par exemple) et la forte demande qui existe pour ces ressources, ainsi que l'accès facile des parcs. Par ailleurs, la situation de crise explique un certain nombre de problèmes : instabilité politique, corruption, faible application de la loi, développement des activités illégales. Dans certains parcs, les gestionnaires reconnaissent qu'ils subissent des pressions importantes pour exploiter les ressources.

Tai excepté, qui a de bonnes performances, la gestion dans l'ensemble des parcs apparaît plutôt faible à moyenne. Seuls cinq parcs ont des plans d'aménagement et de gestion (PAG) à ce jour. Ces plans manquent souvent de mesures destinées aux populations péri-phériques.

Pour inverser cette tendance, il faudrait que les gestionnaires voient leur pouvoir d'action renforcé et qu'ils soient dotés de moyens adaptés, pourvus d'un personnel compétent, de modes de gestion efficaces et d'une feuille de route claire assortie d'indicateurs de résultats mesurables et contrôlés. Il faut aussi un engagement politique fort et explicite de l'Etat pour les aires protégées. Un plaidoyer devrait être engagé au plus haut niveau politique pour une prise en compte effective de ces questions de conservation à tous les niveaux décisionnels de l'Etat.

Les infrastructures ont énormément souffert de la crise : il n'y a quasiment pas de véhicules, de matériel pour les sorties sur le terrain et de moyens de communication. Les financements ont été très faibles ces dernières années. L'OIPR est néanmoins optimiste pour le futur car le fonds pour l'environnement mondial (FEM) pourrait réactiver un financement prévu avant la crise. Si cela se confirme, chaque parc pourra prétendre à un financement de la Fondation créée à cet effet, à condition qu'il ait élaboré et validé un plan de gestion et un plan d'affaires. Ces deux documents manquent à de nombreux parcs, il est donc important de les finaliser.

A court terme, il apparaît urgent de :

- Réactiver les réunions régulières du conseil de gestion de l'OIPR pour valider les décisions importantes de façon consensuelle ;
- Optimiser le système de surveillance, en fonction des moyens disponibles, de façon à faire diminuer la pression du braconnage dans tous les parcs (par exemple par des brigades mobiles, si elles s'avèrent pertinentes, mais d'autres solutions existent) ;
- Trouver une solution aux problèmes spécifiques de la Marahoué ;
- Reprendre le processus de délimitation de toutes les aires protégées pour matérialiser sur le terrain leurs limites, et faire reculer partout où c'est possible les empiètements et occupations illégales ;
- Mettre en place des zonages pour chacun des parcs, comme cela est prévu par la loi, pour rendre plus efficaces les décisions de gestion ;
- Clarifier par un acte juridique le statut de la réserve de N'Zo et son rattachement au parc de Taï ;
- Porter une attention particulière à l'état de conservation des 3 sites du Patrimoine Mondial (PM), Taï, Comoé et Mont Nimba, en prenant en compte les recommandations du Comité du PM ;

- S'assurer que les plans de gestion abordent la question des communautés périphériques et rendre opérationnel les comités locaux de gestion ;
- Réfléchir au statut des ressources renouvelables dans les réserves, et conforter leur protection lorsqu'une utilisation durable raisonnable n'est pas possible ;
- Lancer une médiation sur les îles Ehotilé et encourager l'extension du parc à la zone marine ;
- Rendre opérationnel le Conseil Scientifique de l'OIPR et s'assurer que ses recommandations sont prises en compte dans les décisions de gestion ;
- Rendre opérationnelle la Cellule de Suivi Faune au sein de la Direction Générale en recrutant un chef de la cellule ;
- Mettre en place une base de données sur les activités de recherche dans les parcs. Un documentaliste pourrait être affecté à l'OIPR et s'occuper de l'archivage, de la capitalisation et même de coordonner la stratégie de recherche.

A moyen terme, l'enjeu sera de :

- Reconstruire les infrastructures touristiques pour permettre une reprise de l'activité lorsque la situation du pays sera normalisée, en partenariat avec des professionnels de ce secteur ;
- Conduire une réflexion avec les populations riveraines en vue d'une évolution des modes de gestion des parcs pour intégrer les aspirations légitimes de ces acteurs sans remettre en cause le statut, les objectifs ou l'intégrité des parcs ;
- Sensibiliser les magistrats sur les fonctions des aires protégées et leur rôle dans la conservation, mais aussi pour l'amélioration des revenus des populations locales ;
- Définir une stratégie de recherche dans les parcs à long terme ;
- S'interroger sur la représentativité réelle du réseau et mener une réflexion sur sa nécessaire extension pour rétablir la connectivité des écosystèmes.

SUMMARY

The unstable political situation in the Ivory Coast since 99 has raised important difficulties in the management and monitoring of the country's parks and reserves. This evaluation should have covered 13 protected areas but 3 of them could not be treated.

Generally, the protected areas (PA) of Ivory Coast are under strong pressure which may jeopardize their survival. The main pressures are poaching, logging, fishing, non forest wood products and forest wood products collection, uncontrolled fires. Except for the Ehotilé islands and the Banco Park, most of the parks are not supported by local communities. Park Managers identify similar difficulties due to the value of the parks' resources (wood for instance) and the strong demand for these resources, and easy access into the parks. Additionally, the crisis situation has highlighted other problems : political instability, corruption, limited execution of the law, illegal activities. In some parks, managers recognize that they are under pressure to unduly exploit the PA resources.

Except for Tai where performances are quite good, the management of most of the parks is low to average. Only five parks have management plans so far. These plans lack measures in favour of local populations.

In order to reverse this trend, there is a need for stronger managers with adequate means, competent staff, efficient management modes and a clear roadmap with result indicators that can be measured and controlled. There is also a need for a strong political commitment from the government in favour of protected areas. A plea has to be engaged at the highest political levels for an effective recognition of the conservation issue at all the decisional levels of the state.

The infrastructures have much suffered from the crisis : there are no vehicles, no field equipment and no means of communication in many parks. Funding has been very low over the past years. The Ivorian office of Park and Reserve (OIPR) is nevertheless optimistic for the future as the global environmental fund could reactivate a partial funding. If this is confirmed, the parks could ask for to be financed on the condition that they meet the requirements of the Ivorian parks foundation : they must have defined and approved a management plan and a business plan. These two documents are often non existent in many parks and it is urgent to finalize them.

In the short term, it is urgent to :

- Reactivate regular meetings of the OIPR management council to validate important decisions ;
- Optimize the monitoring system, making use of available means, in order to reduce the poaching pressure in each park (the "non static squads", if they prove their usefulness, are an example, other solutions also exist) ;
- Find a solution to the problems which are specific to Marahoué NP ;
- Start over the delineation process of the protected areas' limits to materialize their intangible boundaries on the ground ; and stop and reverse, wherever possible, the illegal occupations and encroachments ;
- Put in place a zoning in every park, as foreseen by the law ;
- Clarify by a juridical act the status of the NZo reserve and its attachment to the Tai Park ;
- Pay specific attention to the conservation status of the 3 World Heritage sites (Tai, Comoé and Mont Nimba) taking into consideration the WH Committee's recommendations ;
- Ensure that each management plan takes the local community issues into consideration ; and ensure that local management committees are operational, in order to improve the relationship with the local populations ;
- Clarify the status of vulnerable resources within the parks and lift any ambiguity on their utilization; impose a protection when a sustainable utilization is not possible ;
- Launch a mediation in the Ehotilé islands and encourage the extension of the park to the marine area ;
- Make the OIPR scientific council operational and ensure that its recommendations are taken into account in the management decisions ;

- Make the general directorate species monitoring unit operational, and recruit a manager for this unit ;
- Put in place a database on research activities within the parks. A research assistant should be nominated at the OIPR. He would be in charge of storage, capitalization and coordination of the research strategy ;

In the medium term :

- Rebuild the tourist infrastructures in partnership with professionals of the sector, to allow this activity to flourish again when the situation in the country normalizes ;
- Carry out a reflexion with the population. The aspirations of those important actors should be more taken into account without jeopardizing the status, objectives and integrity of the parks ;
- Improve judges' awareness on the importance of protected areas and their role in conservation but also on improving the income of local populations ;
- Define a research strategy for the parks in the long term ;
- Question the current network's representativeness and carry out a reflexion on its inevitable extension to re-establish the ecosystem's connectivity.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme régional d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées développé par l'UICN/BRAO (Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest), cofinancé par l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Ministère des Affaires Etrangères français, (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, DGCID), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) et l'UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial).

Plus d'information sur : www.iucn.org/brao

INTRODUCTION : DESCRIPTION DES PARCS ET RESERVES

La situation politique instable qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis fin 99 a provoqué des difficultés importantes dans la gestion et le suivi des parcs et réserves de ce pays. Ainsi, la présente évaluation devait porter sur les 13 principales aires protégées (8 parcs nationaux et 5 réserves) mais 3 parcs ou réserves n'ont pu être traités car ils sont situés hors de la zone actuellement sous contrôle gouvernemental et les gestionnaires des eaux et forêts n'y ont pas eu accès ces dernières années. La Comoé a été partiellement traitée car une équipe de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) s'y est réinstallée depuis 2004 et couvre actuellement un tiers de la zone.

1. PARC NATIONAL DE LA COMOÉ (1 149 150 ha, Patrimoine Mondial et réserve de Biosphère MAB)

Le parc national de la Comoé, site du Patrimoine Mondial depuis 1983¹ et réserve de Biosphère de l'UNESCO, est situé au nord-est de la Côte d'Ivoire dans une zone de transition entre la savane soudanienne et la zone forestière guinéenne. Il est caractérisé par une grande diversité biologique et une large gamme de paysages. D'une superficie de 1 149 150 hectares², c'est le plus vaste parc d'Afrique de l'Ouest. Il a été érigé en parc national par le décret N°68-81 du 09/02/68.

Le parc constitue une vaste pénéplaine d'une altitude moyenne de 300 m. De ces plateaux, émergent certains reliefs : collines en chaînons ou en barres s'élevant à 500-600 m dans les parties centrale et septentrionale, plateaux arénacés ne dépassant pas 350 m dans le Sud-Est. La rivière Comoé qui traverse le parc du Nord au Sud est l'élément dominant du réseau hydrographique. Le parc contient une variété remarquable d'habitats et d'associations végétales typiques : savanes, savanes boisées, forêts claires (*Isobertinia doka*) au Nord du parc, forêts galeries au Sud-Est et prairies riveraines.

La faune est composée des principales espèces suivantes : Eléphant de savane (*Loxodonta africana*), Buffle (*Syncerus caffer aequinoxialis*), 17 espèces de carnivores dont le Lion (*Panthera leo*) et le Léopard (*Panthera pardus*). On trouve aussi l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus*), le Cobe Defassa (*Kobus defassa*), les Cobes de Buffon (*Kobus kob*) et des roseaux (*Redunca redunca*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), l'Ourebi (*Ourebia ourebi*), divers céphalophes (Céphalophe à dos jaune, Céphalophe de Grimm, Céphalophe de Maxwell, Céphalophe noir, Céphalophe à bande dorsale noire, et Céphalophe à flancs roux). Il y a 11 espèces de primates dont le Colobe noir et blanc d'Afrique occidentale (*Colobus polykomos*), le Babouin (*Papio anubis*), le Patas (*Erythrocebus patas*), le Singe vert (*Cercopithecus aethiops*), le Cercocèbe (*Cercocebus torquatus lunulatus*). Enfin, il y a le Phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*), l'Hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), la Civette (*Viverra civetta*), plusieurs espèces de mangoustes, l'Oryctérope (*Orycteropus afer*). En ce qui concerne l'avifaune, on trouve 10 espèces de hérons (dont le Héron goliath, *A. goliath*), 4 des 6 espèces ouest africaines de cigognes, 5 des 6 espèces ouest africaines de vautours, mais aussi le Messager serpenteur (*Sagittarius serpentarius*), le Grand Calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*), des outardes, marabouts, etc. L'Hippopotame amphibie (*Hippopotamus amphibius*) et les crocodiles du Nil (*Crocodylus niloticus*), à nuque cuirassée (*Crocodylus cataphractus*), et à front large (*Osteolaemus tetraspis*) sont encore bien représentés dans la Comoé et ses principaux affluents.

Le parc a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial en danger en 2003 à cause « des troubles en Côte d'Ivoire, du braconnage des animaux sauvages et des incendies provoqués par les braconniers, du surpâturage par les grands troupeaux de bétail et de l'absence de mécanisme de gestion efficace ».

¹ <http://whc.unesco.org/fr/list/227>

² Le parc était initialement d'une superficie de 1 150 000 hectares mais il a perdu 850 hectares au bénéfice de la ville de Téhini par Décret 77-116 du 25/02/77.

2. PARC NATIONAL DE TAÏ ET RESERVE DU N'ZO (536 000 ha, Patrimoine Mondial et réserve de Biosphère MAB)

Situé dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, le parc national de Taï couvre, réserve du N'Zo comprise (92 500 ha), une superficie de 536 000 ha. Ce parc, inscrit au Patrimoine Mondial depuis 1982 et réserve de Biosphère, constitue l'un des derniers vestiges importants de la forêt tropicale primaire en Afrique de l'Ouest. Il présente un grand intérêt scientifique. Il a été érigé en parc national par le décret n° 72-544 du 28/8/72. La réserve de N'Zo a été classée par décret n° 72-545 du 28/8/72. Il est prévu qu'elle soit incluse dans le parc national, c'est pourquoi l'ensemble Tai/Nzo a été traité comme un seul bloc dans le présent rapport.

La flore de la région Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire présente un caractère particulier, dû à l'existence d'endémisme, qui se situe essentiellement au niveau spécifique, à l'exception de quelques genres comme *Triphyophyllum* par exemple. Dans la partie septentrionale du parc, les forêts denses primaires sont du type à *Eremospatha macrocarpa* et *Diospyros mannii*. Sur les sols schisteux de la région sud, se développent des forêts à *Diospyros spp.* et *Mapania spp.* Le Mont Niénokoué, inselberg granitique, s'élevant à 250 mètres, porte une végétation qui varie avec le substrat.

Le parc abrite environ 145 espèces de mammifères, soit 93 % des espèces de mammifères de la zone forestière Ouest-guinéenne. Douze espèces, parmi lesquelles le Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*), le Céphalophe zébré (*C. zebra*) et le Cercopithèque diane (*C. diana*) sont endémiques pour la région de l'Ouest de la Sierra Léone jusqu'à Taï. L'Hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) ne vit plus que dans l'Est du Liberia, la région de Taï et, peut être, dans le delta du Niger.

Plus d'un millier de vertébrés (mammifères et oiseaux de la forêt ombrophile) sont présents dans le parc. On trouve notamment l'Eléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le Buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*), des antilopes comme le Céphalophe à dos jaune, le Bongo (*Tragellaphus euryceros*), le Céphalophe de Maxwell, le Céphalophe noir (*Cephalophus niger*), l'Hylochère et le Potamochère (*Potamochoerus porcus*), des primates (Chimpanzé, Colobe de Van Beneden ou Colobe vert (*Colobus verus*), Colobe noir-et-blanc ou Magistrat (*Colobus polykomos*), Colobes bais (*Colobus badius*), Cercopithèques diane et Mone, Cercopithèque pétauriste (*Cercopithecus petaurista*)), le Chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le Porc-Epics, l'écureuils volants.³

Près de 240 espèces d'oiseaux ont été inventoriées dans le parc. Certaines comme le Gobe-Mouche du Nimba (*Melaenornis annamerulae*) ou la Pintade à poitrine blanche (*Agelastes meleagridis*) sont très rares. On trouve aussi l'Aigle couronné, le grand Touraco, le Calao casqué, et les Tisserins de forêt, etc. 39 espèces de reptiles sont actuellement connues : des serpents, des varans (Varan du Nil), des tortues, des crocodiles (Faux gavial d'Afrique et nain), des caméléons et des lézards.

3. PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE (101 000 ha)

Résultant de la réunion de quatre forêts classées en réserve totale de faune en 1956, le parc de la Marahoué a été érigé en parc national par décret N° 68-80 du 09/02/1968. Il couvre une superficie de 101 000 ha. C'est un parc particulièrement intéressant car il est à cheval sur deux zones écologiques, forêt et savane, et protège un écosystème de forêts menacées.

D'une altitude moyenne de 250 m, le relief du parc est contrasté entre la plaine qui longe la Marahoué et les collines qui s'individualisent dans le Sud-Ouest. Le fleuve Bandama, qui marque la limite du parc à l'Est et au Nord, est l'élément essentiel du réseau hydrographique. Les formations forestières s'étendent sur près des deux tiers du parc. Sur sols alluvionnaires, en bordure du Bandama, la savane est très ouverte, avec un tapis herbacé irrégulier. Sur les sols mieux drainés, se développe une savane arborée.

Grâce à la présence de ces deux types de végétation, les faunes de forêt et de savane cohabitent dans ce parc, notamment l'Eléphant, le Buffle, plusieurs espèces de céphalophes, le Bubale, le Cobe de Buffon, plusieurs espèces de singes (dont certaines très menacées) et de mangoustes.

³<http://www.parc-national-de-tai.org>

L'Hippopotame amphibie et les crocodiles sont présents dans le Bandama. L'avifaune est encore bien représentée, tant en savane qu'en forêt.

Le parc a été soumis, dès les années 70, à de fortes pressions anthropiques notamment par des défrichements agricoles dans les zones Sud-Est, Sud et Nord, liés à la proximité du barrage de Kossou et de la ville de Yamoussoukro. Ensuite, la délimitation en 1986 de deux zones agro-forestières au Sud-Est et au Nord-Est, légitimant l'occupation agricole, et l'exploitation forestière frauduleuse du massif, les dégâts des feux de brousse d'origines diverses, ont été autant de pressions hypothéquant l'intégrité du parc.

4. PARC NATIONAL DU MONT SANGBE (95 000 ha, non étudié car situé hors de la zone de contrôle gouvernemental)

Le parc du Mont Sangbé, d'une superficie de 95 000 hectares, a été érigé en parc national par décret N°76-215 du 19/02/1976. Il appartient à la zone centrale du Massif de Man et représente une vaste dépression dont l'altitude ne dépasse pas 500 mètres, à l'exception de quelques buttes isolées qui s'élèvent jusqu'à 1 100 mètres environ. Si le Sassandra représente un élément majeur du réseau hydrographique, certains de ses affluents (Bafing, Baba) irriguent la totalité du parc, malgré le tarissement de certains d'entre eux au cours de la saison sèche.

La partie Sud du parc, plus humide, appartient au domaine des savanes guinéennes : la moitié Nord est couverte de savanes sub-soudaniennes. La composition floristique des savanes, arborées ou boisées, est semblable du Nord au Sud, mais une différence de densité apparaît au niveau des peuplements ligneux. Caractérisés par un substrat particulier, aride, les inselbergs (affleurements de roches granitiques) portent une flore spécialisée.

La faune est riche et diversifiée, avec les principales espèces suivantes : Eléphant, Buffle, Bubale, Cobe de Buffon, Hippotrague, Guib harnaché, Ourébi, Antilope royale, divers céphalophes dont les céphalophes à flancs roux et de Maxwell, des primates dont le Chimpanzé, le Colobe noir et blanc d'Afrique occidentale, le Babouin, le Patas et le Hocheur, des carnivores dont la Panthère et l'Hyène tachetée, des reptiles dont plusieurs espèces de crocodiles et serpents, et de nombreux oiseaux. L'Hippopotame amphibie est encore présent dans le Sassandra.

5. PARC NATIONAL DU MONT PEKO (34 000 ha, parc situé dans l'ex zone de confiance)

Le parc national du Mont Péko, situé dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire couvre une superficie de 34 000 hectares. Ce massif a été érigé en parc national par le Décret N°68-69 du 09/02/1968, en vue de protéger les sommets des Monts Kahoué (967 m), et Péko (1 002 m).

Le parc est caractérisé, dans sa partie méridionale, par des plateaux à peine vallonnés de 300 à 500 mètres d'altitude ; la région Nord, plus accidentée, présente trois sommets bien individualisés, dont le Mont Péko. Le réseau hydrographique est principalement constitué par le Son, affluent du fleuve Sassandra, qui marque la limite méridionale du parc. La forêt humide semi-décidue couvre la totalité du parc, à l'exception des inselbergs qui émergent dans la partie Nord. La forêt sèche forme une lisière avec la forêt sommitale.

La faune, composée de grands mammifères tels l'Eléphant et le Buffle, a été fortement marquée par les effets néfastes du braconnage. Le Mont Péko comporte des espèces endémiques de la région et du pays. Les espèces menacées sont notamment l'Hippopotame pygmée, l'Hippopotame amphibie, le Chimpanzé, le Bongo, le Picatharte de Guinée. On note aussi la présence de crocodiles, de plusieurs espèces de céphalophes, de singes et de la Panthère. L'avifaune est encore riche.

L'écosystème n'est malheureusement pas intact. Il y a eu des perturbations, et la forêt a subi plusieurs fois l'action des feux.

6. PARC NATIONAL D'AZAGNY (21 850 ha, site RAMSAR)

Par décret 81-218 du 04/04/81, la réserve de faune d'Azagny a été érigée en parc national, après déclassement d'une grande partie des surfaces mises en culture (environ un tiers de la superficie

initiale). Le parc national d'Azagny couvre aujourd'hui une superficie de 21 850 ha (ce qui comprend l'ancienne zone tampon de 2 450 ha). Il se situe en bordure de l'océan et est classé site RAMSAR depuis février 1996.

Le parc national d'Azagny présente un relief peu accentué, formé de plateaux dont l'altitude est comprise entre 40 et 100 mètres ; ces derniers dominent les lagunes et la mer dans la partie Sud. Le parc apparaît comme une mosaïque de formations végétales, très différentes les unes des autres, allant de la savane herbeuse à la forêt dense. La partie méridionale du parc forme un vaste bas-fond alimenté par le ruissellement des zones forestières situées sur les plateaux supérieurs et les savanes côtières ; le marécage ainsi formé, permanent, couvre environ 9 000 hectares. Il y a trois sortes de formations forestières : la forêt littorale qui subsiste localement dans la partie Sud du parc, les forêts de terre ferme qui sont des forêts primaires, hygrophiles (au Nord du parc), les forêts marécageuses qui occupent les sols soumis à une inondation plus ou moins permanente. La mangrove suit les rives des lagunes et du canal d'Azagny.

L'Eléphant et le Buffle sont les deux espèces animales les plus spectaculaires et les mieux représentées. Elles partagent le parc avec le Guib harnaché, plusieurs espèces de céphalophes, l'Antilope royale, le Potamochère, le Chevrotain aquatique, la Panthère. Le parc abrite plusieurs espèces de primates (Diane, Mone, Colobes, Hocheur et Chimpanzé...), dont certaines ont cependant peut être disparu ; l'Hippopotame pygmée est encore représenté ainsi que les crocodiles. Il y a aussi des lamantins. L'avifaune est riche, notamment en échassiers.

Néanmoins, le statut de bon nombre d'espèces est devenu très incertain, notamment pour les espèces forestières comme les singes arboricoles ou les céphalophes. L'Hippopotame pygmée est menacé d'extinction, le Bongo et le Céphalophe noir sont devenus très rares.

7. PARC NATIONAL DU BANCO (3 474 ha)

Parc péri-urbain lors de sa création par décret le 31/10/53, le parc national du Banco, couvre une surface de 3 474 hectares et est aujourd'hui englobé par la capitale ivoirienne. C'est un exemple unique en Afrique de l'Ouest.

Le parc national du Banco abrite une relique de forêt dense sempervirente, psammo-hygrophile. La rivière Banco, qui prend sa source dans le nord du parc et le traverse jusqu'au sud, constitue l'élément essentiel du réseau hydrographique. Les sols hydro-morphes (bas-fonds, berges du Banco) sont occupés par des forêts périodiquement inondées ou marécageuses. Il y aurait une dizaine d'espèces de végétaux endémiques. A ces formations naturelles doivent être ajoutés des groupements anthropiques dus à des essais sylvicoles ou à des installations de plantations agricoles.

Très riche autrefois en espèces animales, avec le Guib harnaché, plusieurs espèces de céphalophes, des primates, des suidés (Hylochère, Potamochère) et une avifaune importante, la faune est actuellement devenue rare et de nombreuses espèces ont disparu. Le parc du Banco a subi les conséquences du développement agricole, puis urbain, en périphérie de sa forêt et aussi des implantations humaines au cœur du parc (école forestière ouverte en 1937 et installation de garagistes en 1977 avec l'ouverture de la servitude pour le passage des lignes électriques à haute tension). On y rencontre encore, de façon plutôt exceptionnelle : le Guib harnaché, quelques espèces de singes (Hocheur, Pétauriste, Mone), une douzaine de chimpanzés, et des oiseaux menacés par le braconnage et les agressions de toutes sortes.

8. PARC NATIONAL DES ILES EHOTILE (550 ha)

Situé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, le parc national des Iles Ehotilé est un ensemble de six îles (Assoco-monobaha, Niamouan, Belouate, Mea, Elouame et Bosson-assoum) disséminées dans la lagune Aby, juste avant son ouverture sur la mer. Le parc couvre 550 hectares mais ne comprend pas de partie marine (les bras de lagunes qui séparent les îles ne sont pas inclus). Erigées par décret 74-179 du 25/04/74 en parc national, les Iles Ehotilé sont placées sous la double tutelle des ministères en charge de l'Education Nationale et des Eaux et Forêts. L'idée de classement des îles en parc national est venue du peuple Ehotilé lui-même, compte tenu des valeurs historique et archéologique des sites. Une des îles est sacrée et les étrangers n'y ont pas accès, y compris le personnel de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

Les formations forestières végétales appartiennent à la forêt littorale et aux forêts marécageuses. La mangrove représente 40 % de la couverture végétale, elle forme une ceinture autour de certaines îles seulement, les îles Nianmouan et Bosson-Assouan en étant dépourvues. Les palétuviers *Rhizophora racemosa* et *Avicennia africana* forment l'essentiel des peuplements ligneux. Parmi la flore menacée, on trouve *Pierrodendron keatingii*, *Trichoscypha oba*, *Xilopia rubescens*.

Peu variée, la faune comprend essentiellement le Potamochère, l'Antilope royale, le Céphalophe de Maxwell, le Guib harnaché, quelques espèces de singe (Hocheur, Mone, Singe vert), divers rongeurs (Aulacode, Athérure, etc.) et plusieurs espèces de chauve-souris, auxquelles il faut ajouter une grande variété d'oiseaux.

L'île sacrée Bosson-Assoum est dans un bon état de conservation mais les cinq autres îles sont fortement dégradées. La faune aquatique, en particulier le Lamantin, n'est pas protégée par le statut de parc national dans la lagune environnant les îles et paie un lourd tribut à la pêche.

9. RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA (5 000 ha, Patrimoine Mondial, non étudiée car situé hors de la zone de contrôle gouvernemental)

Le massif du Mont Nimba, inscrit dans la dorsale guinéenne qui assure le prolongement du Fouta-Djalon, marque les frontières entre le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Il dresse sa silhouette rectiligne au dessus de la zone forestière qu'il domine de près de 1 300 mètres. La partie ivoirienne de 5 000 ha est classée depuis 1944, avec le statut de réserve intégrale. L'aire transfrontalière est inscrite au Patrimoine Mondial depuis 1981 et classée en danger depuis 1992 à cause «des projets de mines dans la partie guinéenne et de l'arrivée d'un nombre important de réfugiés du Libéria dans et autour du parc». A noter que la partie Guinéenne est aussi une réserve de Biosphère.

Véritable château d'eau, le Nimba donne naissance à plus de cinquante cours d'eau. Son relief abrupt en fait un secteur difficile d'accès. Les formations qui occupent les vallées ou qui sont situées en contre-bas des plateaux sont des forêts sempervirentes, souvent secondaires. Les savanes des régions inférieures, pauvres en matériel ligneux, occupent les plateaux à cuirasse et forment de vastes clairières au pied du Nimba. De composition assez homogène, la prairie d'altitude s'étend sur les sols peu épais, soumis à une érosion intense. Il existe des espèces endémiques pour l'Afrique de l'Ouest comme *Dissotis jacquesii* dans les prairies ou encore *Eugenia pobeguini* dans les forêts montagnardes basses.

En ce qui concerne la faune, il y aurait plus de 500 espèces au Mont Nimba dont 200 espèces endémiques dans la partie libérienne. Sont rencontrés dans la réserve : le Buffle, le Guib harnaché, plusieurs espèces de céphalophes, le Daman et plusieurs espèces de primates (Chimpanzé, Colobe blanc et noir, Colobe bai, Cercopithèque diane), ainsi que la Panthère.

La faune entomologique est très riche, ce qui explique la présence de nombreux insectivores (plus de dix espèces de *Crocidura* sur le seul site de Medje). Sont aussi à signaler, sept espèces de chiroptères et, chez les amphibiens, une espèce endémique exceptionnelle : le Crapaud vivipare (*Nectophynoides occidentalis*).

10. RESERVE DE FAUNE DU HAUT BANDAMA (123 000 ha, non étudiée car situé hors de la zone gouvernementale)

La réserve du Haut Bandama est située au Centre Nord de la Côte d'Ivoire. Classée par décret N°73-133 du 11/03/73, elle couvre une superficie de 123 000 hectares. Le territoire de la réserve appartient aux plateaux du Nord dont les surfaces, aplanies et mollement ondulées, ne dépassent pas l'altitude de 250 mètres, à l'exception de la partie Sud où des affleurements rocheux atteignent 450 m. Le réseau hydrographique est composé par le Bandama, qui s'écoule à travers toute la réserve en formant de nombreux méandres, et par le Bou, son principal affluent.

La réserve s'inscrit dans le domaine des forêts claires et savanes boisées soudaniennes : la partie Sud-Est s'individualise par une mosaïque savane - îlots forestiers.

L'évolution de la faune n'a pas été conforme aux données écologiques de base, les populations animales ayant fortement souffert de la chasse pratiquée par les autochtones et les exploitants miniers. Toutefois, on rencontre encore dans la réserve, l'Eléphant, le Buffle, plusieurs espèces de céphalophes (C. de Maxwell, C. noir, C. à dos jaune et C. à flanc roux), des primates dont le Babouin, le Colobe noir et blanc d'Afrique occidentale et divers cercopithèques, le Phacochère et le Potamochère, l'Hyène tachetée et la Panthère. L'Hippopotame amphibie et le Crocodile du Nil sont encore présents dans le Bandama.

11. RESERVE DE FAUNE D'ABOKOUAMEKRO (20 430 ha)

La réserve de Faune d'Abokouamékro est située à 50 km au nord-est de Yamoussoukro. La réserve a été créée par le décret N°93-693 du 19/08/93. Elle couvre une superficie de 20 430 hectares. Elle est caractérisée par une mosaïque de forêts-savanes, très représentative du domaine des savanes guinéennes. Les formations forestières sont représentées par les îlots forestiers, sur les pentes des collines, et la forêt galerie du Kan. Les formations de savanes appartiennent aux savanes à rôniers, sur sols drainés.

Ancien ranch de la Société de Développement de la Production Animale (SODEPRA), la réserve de faune d'Abokouamékro contenait très peu d'animaux à sa création. Toutefois s'y trouvaient encore le Cobe de Buffon (rare), le Guib harnaché, l'Hippopotame amphibie (deux), quelques groupes de singes (surtout Patas), divers céphalophes (C. à flancs roux et de Maxwell), des petits mammifères (surtout des rongeurs) et une avifaune encore riche.

La particularité de la réserve est d'avoir été l'objet d'un repeuplement en faune pour le tourisme de vision en provenance des parcs de la Comoé, et de la Marahoué (Buffle, Bubale, Hippotrague, Cobe de Buffon et Cobe Defassa), complété par quelques animaux d'Afrique du Sud (six éléphants et trois rhinocéros blancs). Le parc n'étant plus clôturé depuis 2000, ces animaux sont partis. Il reste aujourd'hui une petite population de buffles. Pour le futur, la question de la vocation de cette réserve se pose et en particulier la légitimité de conserver des espèces non natives, hors de leur milieu naturel.

12. RESERVE SCIENTIFIQUE DE LAMTO (2 500 ha)

La station d'écologie de Lamto⁴ est située à la pointe Sud du V Baoulé. Depuis 1961, elle a accueilli de multiples programmes de recherche dans le but de connaître la structure et le fonctionnement des écosystèmes de savane tropicale. Elle a été mise à la disposition de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire par arrêté n°857 AGRI/DOM du 12/07/1968.

La station de Lamto est incluse dans les plaines intérieures du Centre de la Côte d'Ivoire. La savane à rôniers constitue l'essentiel du territoire de la réserve, qui appartient au domaine des savanes guinéennes. Les formations forestières sont représentées par les galeries qui serpentent dans les savanes et rejoignent la large forêt galerie du Bandama.

Encore relativement riche en petits mammifères, la faune de Lamto est très pauvre en grandes espèces, braconnées à outrance depuis de nombreuses années. Un petit noyau de quelques espèces d'ongulés y survit cependant, laissant espérer à moyen terme un retour à des effectifs normaux si les mesures de protection entreprises sont intensifiées, et, surtout, appliquées de façon constante. Les espèces menacées sont notamment le Picatharte chauve de Guinée, le Python royal, de Séba, le Buffle, le Cobe de Buffon.

⁴ L'appellation de la station provient d'une contraction des noms de ses fondateurs, le Pr Lamotte et Monsieur Tournier.

ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS EN CÔTE D'IVOIRE

La loi N° 65-425 du 20 décembre 1965 concerne le statut, le classement et le déclassement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux. Cette loi a été modifiée par la loi N° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles. Dans cette loi, on peut retenir les dispositions importantes suivantes :

- les articles du titre premier, 7, 11 de la section 1 définissent le parc national et les fonctions qui lui sont dévolues ;
- l'article 15 de la section 3 statue sur les zones périphériques et la réglementation qui s'y applique ;
- l'article 18 de la section 4 précise les conditions de modification des limites des parcs, zones périphériques, réserves naturelles intégrales ou réserves naturelles ;
- l'article 30 de la section 2 définit les dispositions particulières à chacun des parcs et réserves notamment l'obligation d'établir un plan d'aménagement et de gestion, dans un délai maximum de 5 ans à partir de sa création ou de l'entrée en vigueur de la présente loi.

L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

Créé par décret N° 2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), Etablissement Public National de type particulier, a en charge la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire. L'objectif de cette structure étatique est de gérer durablement et de valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale. Ses principales missions sont notamment :

- la gestion de la faune, de la flore et de leur biotope ;
- la gestion du patrimoine foncier qui constitue l'assise de la faune, de la flore et des plans d'eaux ;
- l'exercice de la police administrative et judiciaire conformément à la loi 2002-102 ;
- la mise en œuvre de politiques de gestion durable par la promotion des activités légalement permises en fonction de la nature juridique du parc ou de la réserve considérés et de leur zone périphérique.

L'OIPR gère un patrimoine naturel d'une superficie globale de 2 270 148 ha soit 6,5% du territoire national.

L'Office est administré par un Conseil de Gestion qui est l'organe de décision. Un Conseil Scientifique est aussi prévu par la loi : organe consultatif, son rôle devrait être de définir les orientations nationales en matière de recherche sur la conservation de la diversité biologique, d'établir les priorités de recherche en fonction de la situation et des besoins des parcs nationaux et réserves.

La gestion courante est faite par la direction générale, organe d'exécution. Pour l'exécution de ses missions, cet organe dispose de directions centrales et de structures déconcentrées qui sont les Directions de Zone et les Secteurs.

Une Direction de Zone gère un parc et/ou une réserve ou un groupe de parcs et réserves. Le secteur est une entité opérationnelle chargée de la mise en œuvre des activités sur le terrain. L'OIPR dispose de 5 Directions de Zones et de 22 Secteurs. Actuellement, seuls 14 secteurs sont fonctionnels (cf. tableau ci-après).

Structures déconcentrées de l'OIPR

Direction de Zone	Localisation siège	Observation	Parcs ou réserves concernés	Secteurs
Direction de Zone Nord Est	Bouna	Non fonctionnelle	Comoé	Nassian, Téhini, Kong, Dabakala, Bouna
Direction de Zone Sud	Abidjan	Fonctionnelle	Azagny, Iles Ehotilé, Banco	Azagny Iles Ehotilé Banco
Direction de Zone Sud-Ouest	Soubré	Fonctionnelle	Taï	Taï, Soubré, V6, Djapadji, Guiroutou
Direction de Zone Ouest	Man	Non fonctionnelle	Mont Péko, Mont Sangbé, Mont Nimba	Mont Péko Mont Sangbé (2) Mont Nimba
Direction de Zone Centre	Yamoussoukro	Fonctionnelle	Abokouamékro, Lamto, Marahoué, Haut Bandama	Abokouamékro Lamto Marahoué (2) Haut Bandama

LA FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE COTE D'IVOIRE

La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire est une institution privée à but non lucratif, créée le 20 novembre 2003 dans le cadre de la Loi N°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles. Elle a pour missions de :

- faciliter le financement à long terme de la conservation des parcs nationaux et réserves naturelles à travers une mobilisation de fonds ;
- placer les fonds collectés dans un fonds fiduciaire à perpétuité.

La Fondation est organisée autour de trois instances : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Direction Exécutive.

DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire s'est déroulée au cours d'un atelier de trois jours, qui s'est tenu à Abidjan du 16 au 18 juillet 2007. La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après.

Nom	Institution	Fonction
Gouessé Lanciné Aïdara	OIPR	Directeur Général
Venance Tieha	OIPR	Directeur technique
Hillihase Bakayoko	OIPR	Responsable Suivi Évaluation
Kouassi Rémy	OIPR	Chargé d'Études
Koné Salimata	OIPR	Chargé d'Études
Nehoun Brice	OIPR	Chargé d'Études
Amara Ouattara	OIPR	Responsable SIG
Fanny N'Golo	Fondation des parcs nationaux	Directeur Exécutif
Tondossama Adama	OIPR	Directeur de Zone Sud-Ouest
Adompo Célestin Yapo	OIPR	Directeur de Zone Centre
Ahoulou Kouamé Ernest	OIPR	Chef Secteur Banco
Bomisso Germain	OIPR	Chef Secteur Azagny
Kramoh Koffi Julien	OIPR	Chef Secteur des Iles Ehotilé
Koua N'Zi Daniel	OIPR	Chef Secteur Abokouamékro
Yao Kouassi Albert	OIPR	Chef Secteur Lamto
Konaté Bassimori	OIPR	Chef Secteur Marahoué
Ouattara Kassoum Dramane	OIPR	Chef Secteur Péko
Ilka Herbinger	ONG WCF	Directrice Afrique
Egnankou Wadia	ONG SOS FORET	PCA
Francis Lauginie	Afrique Nature International	Représentant Afrique de l'Ouest
Sombo Tano	DPN	Directeur
Kouamé Amani	DFRC	Directeur

L'équipe d'évaluation était composée de :

- Oulare ABOUBACAR (Directeur des parcs de Guinée Conakry)
- Pierre KAFANDO (ONG Naturama, Burkina Faso)
- Léonard OUEDRAOGO (Ministère de l'environnement et du cadre de vie/DGCN, Burkina Faso)
- Aurélie VIEILLEFOSSE (UICN/BRAO, programme aires protégées)

Geoffroy MAUVAIS (UICN/BRAO, programme aires protégées) a contribué au traitement des données et à leur analyse.

La méthodologie employée est celle développée par le World Wide Fund for Nature (WWF) : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM). Elle se fonde sur le cadre d'évaluation mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Elle offre aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires protégées dans un pays ou une région en particulier, pour ensuite pouvoir prendre les décisions *ad hoc* pour améliorer les pratiques de gestion.

La Méthodologie RAPPAM permet de :

- identifier les forces et les faiblesses de la gestion des AP,
- analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- identifier les aires où l'importance et la vulnérabilité écologiques et sociales sont élevées,
- indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation d'aires protégées particulières,

- aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des aires protégées.

La Méthodologie RAPPAM comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque aire protégée

Étape 3 : administrer le questionnaire d'évaluation rapide

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie RAPPAM est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose sur plusieurs hypothèses préalables dont 3 sont particulièrement importantes :

- le climat au cours de l'atelier est positif : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires, des aires protégées, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.

- la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.

- la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.

Le présent rapport rend donc compte des éléments présentés et discutés par ces acteurs au cours de l'atelier, et ne renvoie pas nécessairement une image strictement conforme à la réalité. Ce biais est cependant atténué par la mixité des participants (Etat, gestionnaires, ONG, scientifiques...) au cours de l'atelier et par le travail d'animation et de relecture conduit par les évaluateurs.

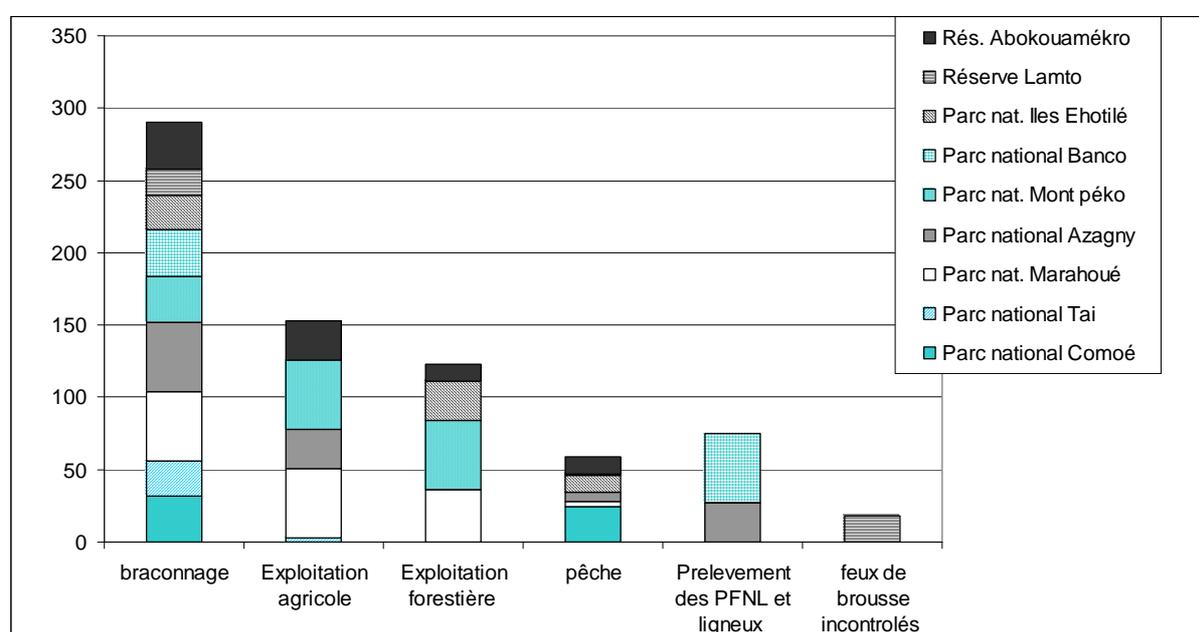
Les informations détaillées relatives à cette méthode d'évaluation sont disponibles sur le site : www.panda.org/parkassessment

RESULTATS ET ANALYSE

MENACES ET PRESSION

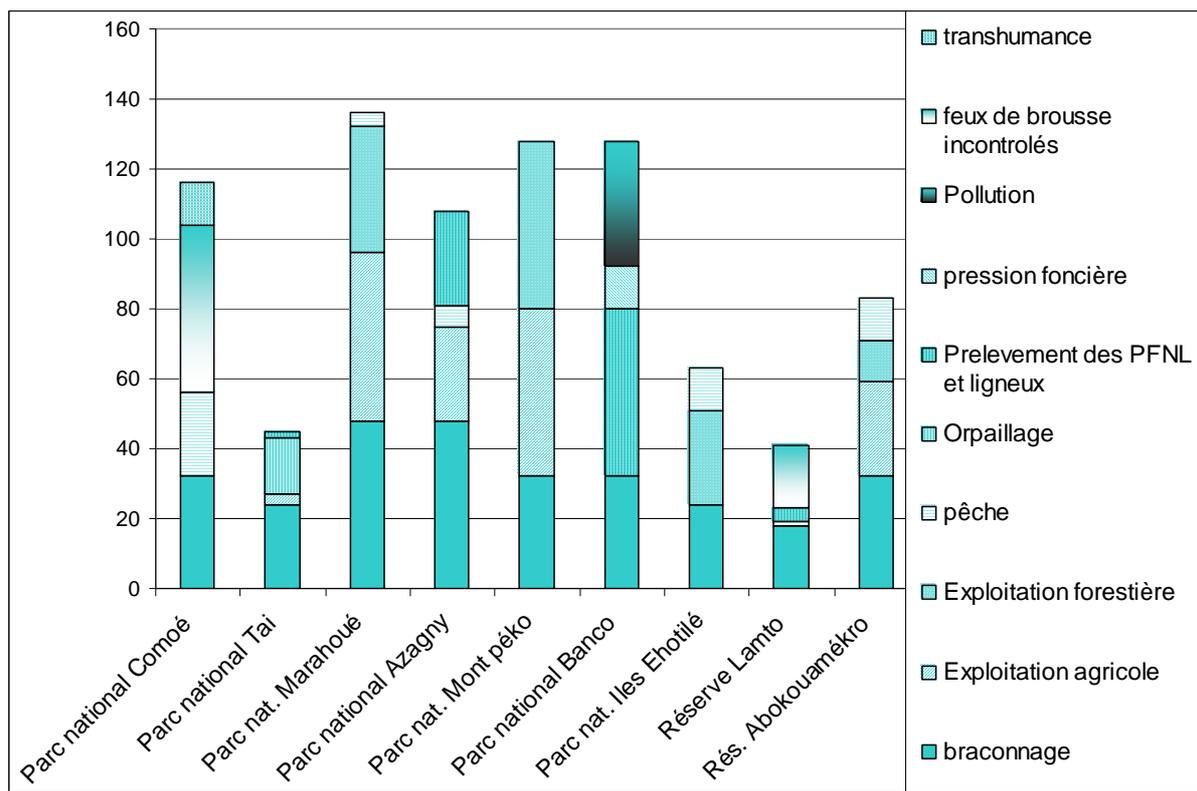
RAPPEL : le parc du Mont Sangbé et les réserves du Mont Nimba et du Haut Bandama ne sont pas pris en compte dans cette évaluation

Note : chaque pression peut avoir un score compris entre 1 et 64. Le résultat est égal à la multiplication de l'ampleur (échelle de 1 à 4 : localisée, éparse, dispersion large, ou partout) par l'impact (échelle de 1 à 4 : peu sévère, modéré, fort, ou sévère) et la durée (échelle de 1 à 4 : court terme, moyen terme, très long terme ou permanent). Ce n'est donc pas une échelle linéaire. Un score entre 1-3 est faible, entre 4-9 modéré, entre 12-24 élevé et entre 27-64 sévère.



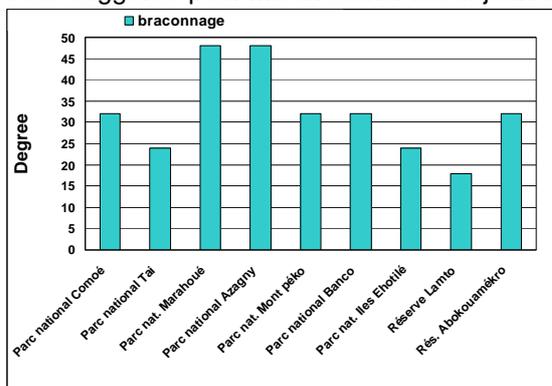
Globalement, les aires protégées de Côte d'Ivoire sont soumises à de fortes pressions, ce qui s'explique en partie par la situation de crise, mais pas seulement. Les principales pressions identifiées sont le braconnage, les activités agricoles, l'exploitation forestière, la pêche, le prélèvement des produits forestiers non ligneux et ligneux secondaires, les feux de brousse incontrôlés. Par ailleurs, il y a des pressions spécifiques dans quelques parcs (orpaillage, pression foncière, pollution).

Parmi les parcs étudiés, les parcs soumis aux pressions les plus importantes sont ceux de la Marahoué (forte implantation humaine au sein du parc), du Mont Péko (parc situé dans l'ex zone de confiance), du Banco (situé aux abords d'Abidjan) et, dans une moindre mesure, les parcs de la Comoé et d'Azagny.



Braconnage

Le braconnage est une pression dans tous les parcs. La viande de brousse est très prisée par les populations rurales et urbaines. Il est vrai que la surveillance a largement diminué pendant la crise. L'OIPR a réagi en mettant en place une brigade mobile qui devrait permettre d'accroître la surveillance et de la rendre plus efficace. Une étude sur le trafic de viande de brousse en Côte d'Ivoire a été suggérée pour mieux cerner les enjeux de cette pression et ses conséquences.



La pression est particulièrement forte dans la Marahoué et à Azagny. Dans le premier parc, la population d'éléphants aurait diminué, à dire d'expert, d'un facteur 4 entre 2002 et 2006 (de 160 à 40 éléphants). Dans le second, les infrastructures touristiques ont été détruites suite à un conflit avec les braconniers.

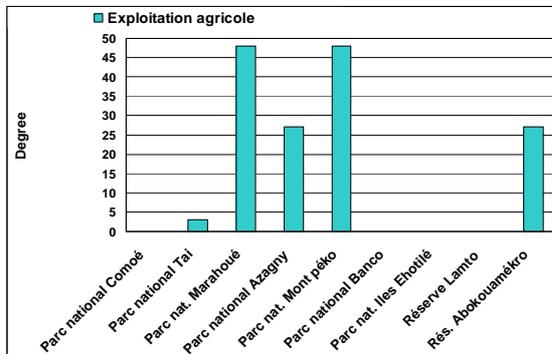
Dans la Comoé, la population d'animaux a diminué. Un braconnage intensif aurait lieu dans la partie du parc qui n'est pas surveillée par l'OIPR (ex zone de confiance et zone sous contrôle des forces

nouvelles). Les éléphants se sont réfugiés au Sud, notamment dans la zone de biodiversité des Monts Tingui. Cette appréciation est essentiellement qualitative car il n'y a pas eu de résultats quantitatifs au cours des 5 dernières années.

Au Mont Péko, l'autorité de l'Etat est en train d'être restaurée, et la situation est complexe. Le braconnage est le fait des allogènes (venant surtout du Burkina Faso), des allochtones (baoulé et senoufo), des populations autochtones et des exploitants forestiers. La nécessité de matérialiser les limites du parc dans les meilleurs délais se fait sentir. A Taï, les riverains et les allochtones alimentent les restaurants en périphéries et les grands centres urbains en viande de brousse. Outre la surveillance, l'accent y a été mis sur les activités génératrices de revenus pour les populations riveraines (30 % du budget cette année). Dans les îles Ehotilé, le braconnage est surtout le fait de jeunes déscolarisés.

Le braconnage est aussi un problème au Mont Sangbé et au Mont Nimba, mais il n'est pas quantifiable à l'heure actuelle du fait de l'absence d'équipes de l'OIPR.

Exploitation agricole



Cette pression est plus spécifique à certains parcs, où elle est devenue extrêmement problématique. Le problème est particulièrement grave dans la Marahoué où au moins 4 000 à 5 000 personnes se sont installées dans le parc (selon certains, le chiffre se monterait à 20 000) et pratiquent l'agriculture, soit une occupation de 60 % de la superficie. Un processus de délocalisation avait été enclenché par le gouvernement (contre indemnisation). Il n'a pas été mené à terme à cause de la situation de crise mais aussi parce que dix ressortissants burkinabé délogés sont morts en prison pendant le processus,

ce qui a provoqué l'émotion de la communauté internationale et des bailleurs de fonds. Il y a eu un manque manifeste de communication lors de l'opération de délocalisation, dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. Les populations sont revenues dans le parc et semblent en augmentation ; il y a même des écoles au cœur du parc, avec des enseignants affectés par l'Etat. Une nouvelle stratégie pour tenter de remédier à cette situation est en cours de rédaction. Néanmoins, il est clair que la crédibilité de l'administration est remise en question par l'abandon de la précédente procédure d'expulsion, à mi parcours. Le problème ne pourra être réglé que s'il existe un engagement politique fort de l'Etat. La perte du parc serait dramatique car, d'une part c'est un parc important du point de vue écologique, et d'autre part, cela créerait un dangereux précédent pour les autres parcs de Côte d'Ivoire.

Au Mont Péko, l'exploitation agricole est aussi très problématique : elle est le fait des allogènes, des allochtones (baoulé et senoufo), avec l'appui des populations autochtones. La situation est d'autant plus délicate à régler que le parc était situé dans l'ex zone de confiance.

A Azagny, la plupart des anciennes plantations d'hévéa se situent dans l'ex zone périphérique du parc (qui ferait aujourd'hui partie du parc, ce qui reste à confirmer) et les populations s'infiltrèrent pour venir récolter. Il n'y a pas à proprement parler de nouveaux défrichements mais on observe des grignotages. Là aussi, les ONG reprochent à l'Etat un manque d'engagement politique pour régler la situation.

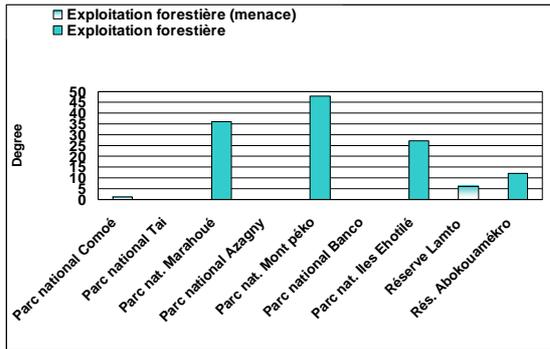
A Abokouamékro, il y a des plantations à l'intérieur de la réserve. Contenir les infiltrations est difficile alors qu'il n'y a plus de terres disponibles à la périphérie et que la population ne vit que de l'agriculture.

A Taï, le problème est limité à une zone exploitée qui couvre environ 1,5% de la superficie du parc. Ces plantations, créées en 1977, sont stabilisées aujourd'hui. Le plan de gestion prévoit une récupération de cette zone, dite « zone d'occupation contrôlée (ZOC) ». Néanmoins, cette notion même de ZOC est très critiquée par les ONG qui font remarquer qu'elle n'existe pas dans la législation ivoirienne. Cette notion, qui sera amenée à disparaître si la zone est effectivement récupérée, pourrait créer un précédent préjudiciable à la gestion des autres parcs et réserves ivoiriens.

A noter que des populations sont aussi installées à l'intérieur du parc du Mont Sangbé.

Exploitation forestière

L'exploitation forestière est surtout un problème au Mont Péko ; il est vrai qu'il n'y avait pas d'agents en poste dans ce parc ces dernières années. La pression est d'autant plus difficile à contrôler qu'il existe des périmètres forestiers autour du parc et qu'il n'y a pas de zone tampon (l'OIPR a d'ailleurs attiré l'attention du Ministre chargé des Eaux et Forêts sur la délivrance de permis de coupe en zone



périphérique). Pendant la crise, une demande a été faite aux forces impartiales pour assurer la surveillance dans cette zone, mais elle n'a pas eu de suite. La situation ne s'est pas améliorée depuis 2004. Encore une fois, les ONG reprochent la passivité de l'Etat, et des forces impartiales et attendent un engagement fort de leur part. Les principales mesures prises par l'OIPR à ce jour sont une relance avec le Centre de Commandement Intégré (CCI), de la sensibilisation, la mise en place et la formation de comités de surveillants villageois. Par ailleurs, la décision de signer une convention

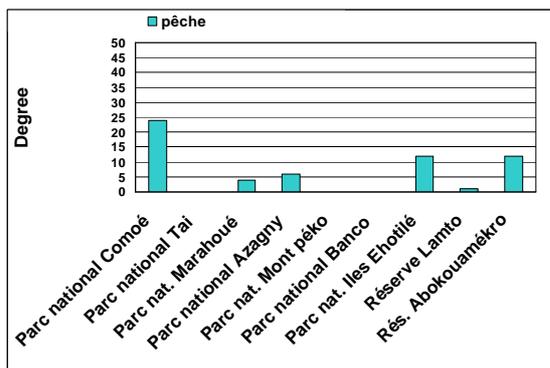
avec la société forestière THANRY pour la réhabilitation du parc (réouverture des limites pour mieux assurer la surveillance) est très critiquée car elle arrive à un moment où l'administration n'est pas prête pour assurer le suivi et le contrôle sur le terrain. Cette convention n'a d'ailleurs pas été validée par le conseil de gestion de l'OIPR.

Dans la Marahoué et à Abokouamékro, les verbalisations ne sont pas toujours suivies d'effet au niveau de la magistrature, ce qui entraîne une frustration, un découragement et parfois même une passivité des gestionnaires. A Abokouamékro, des périmètres ont été attribués à des exploitants en périphérie de la réserve, et il y a des incursions à l'intérieur du parc. La fabrication de charbon de bois dans la réserve existe également. De l'exploitation forestière est aussi signalée au Mont Nimba et au Mont Sangbé, mais elle est difficile à estimer à l'heure actuelle.

L'exploitation forestière est une menace dans la réserve de Lamto et au parc national de la Comoé. Dans la Comoé par exemple, il y a des exploitations forestières au bord du parc (séparées par la route) et dans la zone GEPRENAF, exploitations qui sont d'ailleurs complètement illégales au regard des textes régissant cette activité (pas d'exploitation au dessus du 8^{ème} parallèle).

Dans les îles Ehotilé, les populations locales sont responsables de la destruction de la mangrove qu'elles exploitaient tradition-nellement et qu'elles utilisent comme source d'énergie (fumage du poisson). Les mesures prises pour y remédier sont notamment la surveillance, la sensibilisation, l'appui au développement local et la vulgarisation des foyers améliorés.

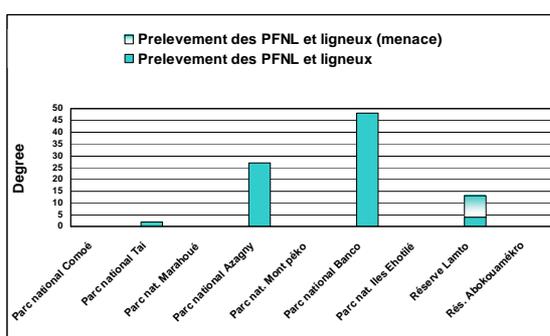
Pression de la pêche



La pêche est aussi une pression dans certains parcs, et ce d'autant plus lorsqu'elle est pratiquée à l'aide de pesticides comme dans la Comoé, aux îles Ehotilé et à Azagny (pollution des milieux). Dans la Comoé, elle entraîne un empoisonnement des pâturages fréquentés par les hippopotames ; elle est le fait des Bozos (du Mali), des Ghanéens et autres allogènes. Il manque aujourd'hui de données sur le stock parental de poisson dans ces parcs. Dans les îles Ehotilé et à Azagny, la pêche est pratiquée par les populations locales, et en particulier les jeunes déscolarisés pour qui cette activité procure un gain facile. A Lamto, la pêche est le fait des populations

allogènes (Bozos).

Exploitation des produits forestiers non ligneux et ligneux secondaire



Le problème est particulièrement fort dans le parc du Banco, très fréquenté. A Azagny, il y a des prélèvements de produits non ligneux pour la pharmacopée, et de produits ligneux pour la construction de pirogues. A Tai, les populations

exploitent traditionnellement les cure-dents, racines, écorces des arbres...

Dans la réserve de Lamto, il y a de l'exploitation du vin de palme et une menace d'exploitation intensive de produits pour la pharmacopée. A noter, au passage, que si aucun prélèvement n'est autorisé dans les parcs nationaux, des utilisations peuvent être envisagées, sous contrôle, dans les réserves.

Feux de brousse

C'est surtout la Comoé qui est concernée, car elle subit actuellement une pression assez ponctuelle mais forte du fait de feux de brousse tardifs incontrôlés. Ces feux sont causés par les populations riveraines, les braconniers et les transhumants. Dans la partie Sud, une gestion des feux a été mise en place par l'OIPR (feux précoces) et une ONG locale (LUCOFEBROU) fait de la sensibilisation. Néanmoins, la zone continue à être touchée par les feux qui partent du Nord (zone hors contrôle) et descendent ensuite au Sud du parc.

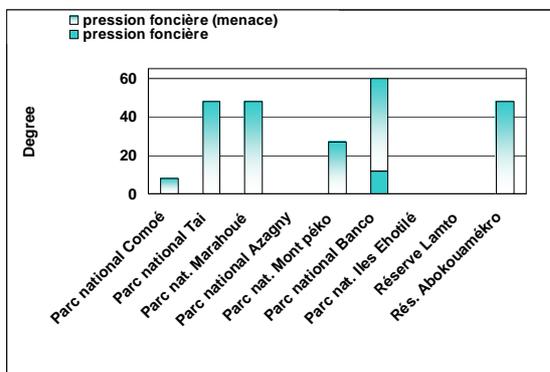
Les feux de brousse posent aussi problème à Abokouamékro où ils sont le fait des populations riveraines et des transhumants.

Autre pressions

Transhumance : un couloir de transhumance passe sur la route au Nord du parc de la Comoé. En saison sèche, cela pose un problème de compétition alimentaire entre les animaux du parc et les troupeaux, sans parler des risques de transmission de maladies animales.

Orpaillage : à Taï, il y a un problème spécifique d'orpaillage, qui est le fait des populations riveraines et d'allochtones (du Mali et de Guinée).

Pression foncière (menace)



La pression foncière est une menace identifiée dans plusieurs parcs. Dans le parc du Banco, situé en plein cœur d'Abidjan, c'est même déjà une forte pression qui est le fait des populations riveraines, des autorités administratives riveraines et des structures, étatiques ou non, en charge de l'urbanisation (villégiatures de lotissements par certaines communes). Le parc subit aussi une pollution importante. La construction d'un barrage d'orage, réclamée depuis des années, devrait être une priorité.

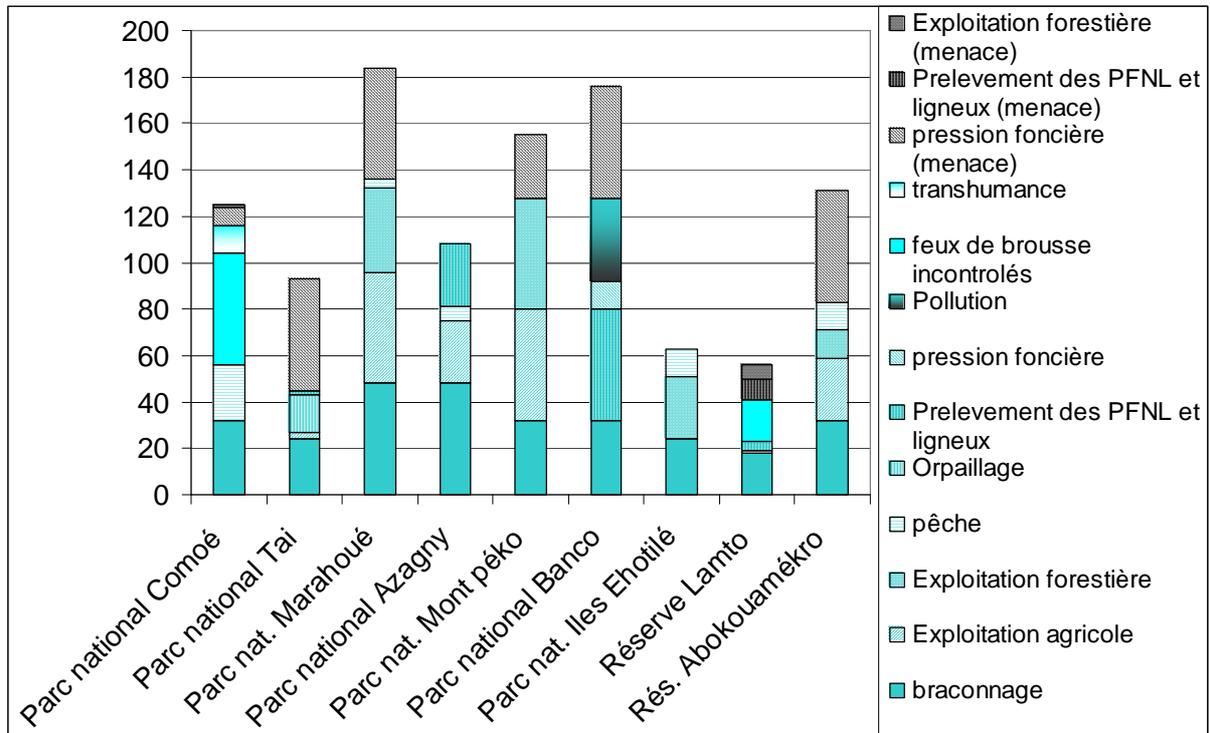
Il y a des contestations des limites des parcs dans la Marahoué, à Taï et Abokouamékro, ainsi qu'au Mont Péko. Dans la Comoé, il y a une sur-valorisation des terres environnantes à cause du développement de la culture de l'anacarde.

Conflit entre deux peuples (menace)

Il existe une menace très spécifique aux îles Ehotilé : le parc a été créé suite à une demande du peuple Ehotilé, pour qui une des îles est sacrée. Néanmoins, le peuple Essouma, aussi présent dans la zone, n'a pas été consulté et demande aujourd'hui un changement du nom du parc. Il existe une tension très forte entre les deux peuples.

Pour conclure les parcs subissant le plus de pressions et de menaces sont donc le parc de la Marahoué, le parc du Banco, le parc du Mont Péko et celui de la Comoé (pressions en bleu et menaces en noir dans le graphique ci-dessous). Il ne faut cependant pas oublier le manque

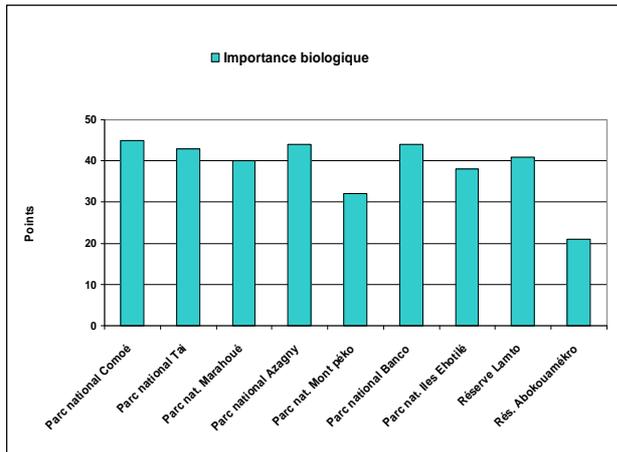
d'informations récentes ou quantitatives dans certains autres parcs, qui peuvent conduire à y sous-estimer les pressions actuelles ou à mésestimer des menaces qui s'y développeraient.



CONTEXTE

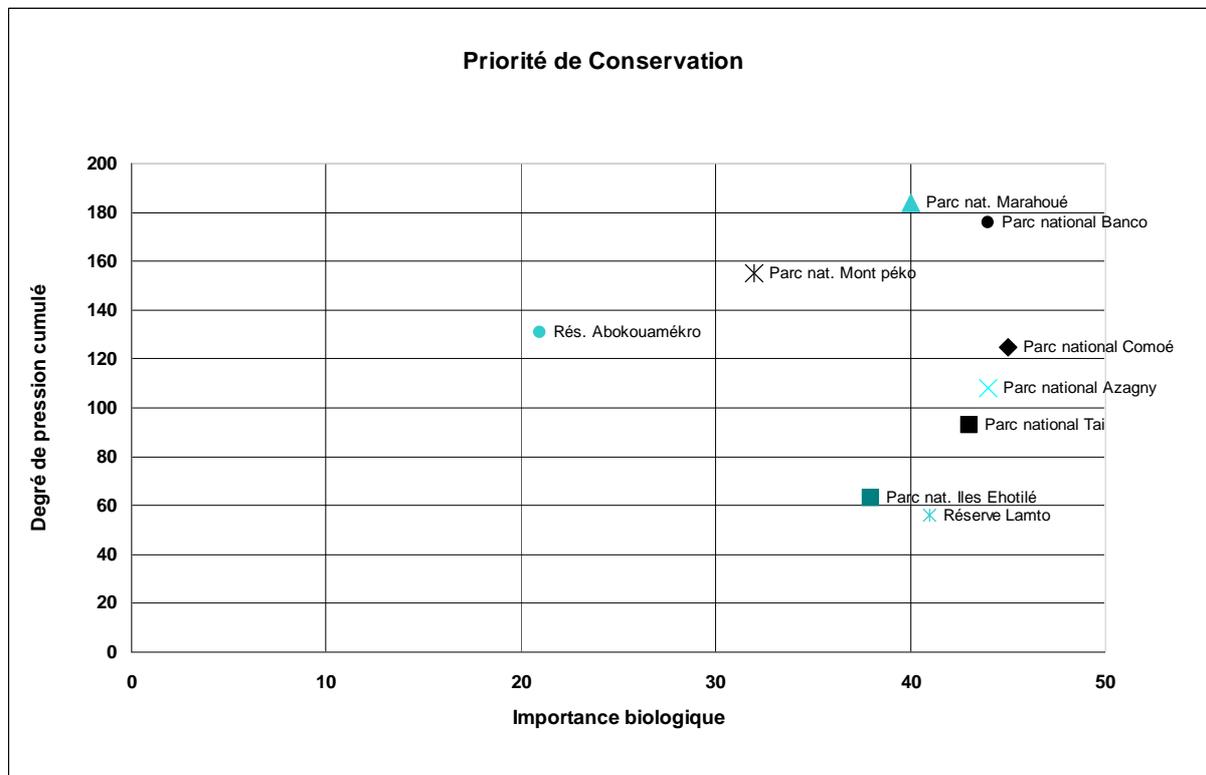
Il y avait quatre réponses possibles à cette partie du questionnaire : oui = 5, plutôt oui = 3, plutôt non = 1 et non = 0. Un score de 5 ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun problème et un score de 0 n'indique pas un échec total. Les résultats par parcs sont calculés en faisant la somme des scores des différentes questions. Les résultats par question sont des moyennes.

IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DES PARCS

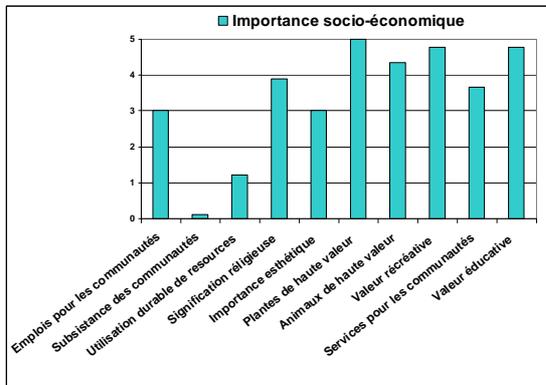


Les parcs et réserves de Côte d'Ivoire sont tous considérés comme ayant une forte importance biologique, exceptée la réserve d'Abokouamékro car elle n'est pas vraiment de la même nature. A noter que ce graphique sous-estime certains parcs (Taï) et en sur-estime d'autres (Banco, Azagny, Eholié), car il est difficile de comparer les valeurs des parcs sans un référentiel objectif.

Le graphique ci-dessous fait ressortir les parcs où il faut agir en priorité à l'heure actuelle, c'est-à-dire les parcs qui ont une forte importance biologique et qui sont actuellement soumis à des pressions importantes (en haut à droite) : ce sont en particulier la Marahoué, et le Banco (pour sa position stratégique en particulier).



Du point de vue socio-économique, la réserve d'Abokouamékro a un potentiel important (tourisme de vision), le parc national de Banco joue un rôle écologique fort pour la ville d'Abidjan (forages de la SODECI pour alimenter la ville en eau potable, réduction de la pollution atmosphérique, lieu de récréation). Dans les Iles Ehotilé, la mangrove contribue à la productivité de la lagune.



En ce qui concerne l'emploi des communautés, le parc de Taï concerne de nombreuses personnes : écologues villageois, assistants de recherche, guides, porteurs, et met en oeuvre des mesures pour les populations riveraines. De plus, il y a déjà eu des remises en état d'écoles, la construction de centres de santé et forages et la mise en place d'un programme agricole en périphérie du parc. Les autres parcs apportent quelques emplois aux communautés locales : des villageois sont employés à Azagny, dans la Marahoué et à Abokouamékro (jeunes employés, écologues villageois). Au Banco, des emplois ont été créés grâce aux ONG présentes. Avant la crise, des

villageois étaient aussi employés dans la Comoé et au Mont Péko, mais ce n'est plus le cas actuellement. Dans la périphérie des îles Ehotilé, des projets d'élevage de volailles et de porcs ont été réalisés.

En revanche, il faut noter qu'il n'existe pas de droits d'usage des ressources dans les parcs, dont pourraient éventuellement bénéficier les communautés pour leur subsistance, à condition de respecter le statut, les objectifs et l'intégrité des aires protégées.

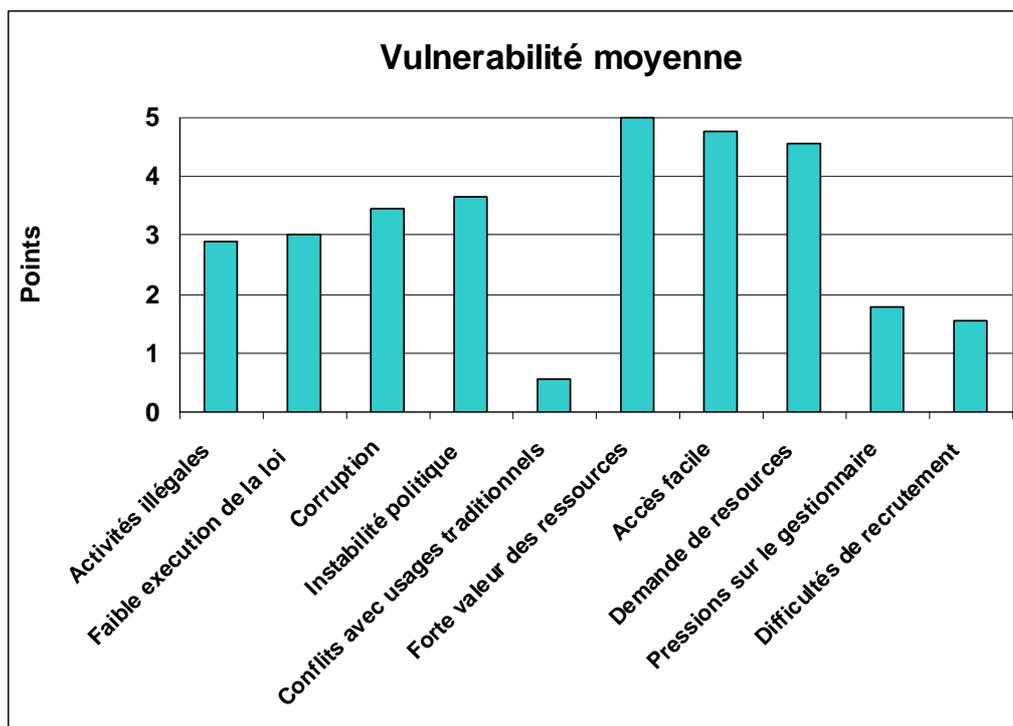
Les parcs protègent plusieurs éléments d'importance religieuse et culturelle : la grotte d'Azagny, la grotte Zessuo au Mont Péko qui a la morphologie d'un chapeau, la rivière Banco, l'île Bosson Assoun qui est vénérée dans les îles Ehotilé, la rivière Kan à Abokouamékro, le Mont Niénokoué à Taï...

Ils comprennent aussi plusieurs éléments remarquables du point de vue esthétique : le Mont Péko, la chaîne de collines à Abokouamékro, le Mont Niénokoué à Taï qui permet une vue panoramique de l'ensemble du parc, les points de vue de la Marahoué...

Tous les parcs abritent des animaux et des plantes de haute valeur et ils ont une valeur récréative plus ou moins développée, notamment selon leur proximité de centres urbains et leur accessibilité.

De plus, Lamto, Banco et Taï ont un rôle d'éducation et de recherche scientifique. Lamto abrite deux stations de recherche dont l'une en écologie et l'autre en géophysique. Le Banco a abrité les premiers essais de régénération assistée en forêt naturelle et la première école forestière de l'AOF. Cette école existe toujours et forme des techniciens des Eaux et Forêts. A Taï, de nombreuses équipes scientifiques sont présentes autour de la Station de recherche du Centre de recherche en écologie de l'Université d'Abobo-Adjamé : CSRS, WCF, WWF, CRE, Universités...

VULNERABILITE

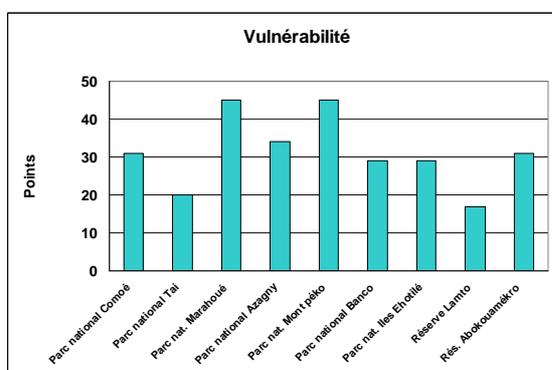


Le degré de vulnérabilité confirme l'analyse des pressions et des menaces.

Les gestionnaires des différents parcs identifient les mêmes difficultés : la forte valeur des ressources des parcs (bois d'œuvre notamment) et la forte demande qui existe pour ces ressources, l'accès facile des parcs également. Par ailleurs, la situation particulière de crise en Côte d'Ivoire explique un certain nombre de problèmes : instabilité politique, corruption, faible exécution de la loi... Dans certains parcs, les gestionnaires reconnaissent qu'ils subissent d'importantes pressions pour exploiter les ressources.

La surveillance n'est pas toujours aisée : à Azagny, les marécages et la forêt sont difficiles à contrôler. A Taï, le manque de pistes carrossables dans la forêt ne facilite pas les patrouilles.

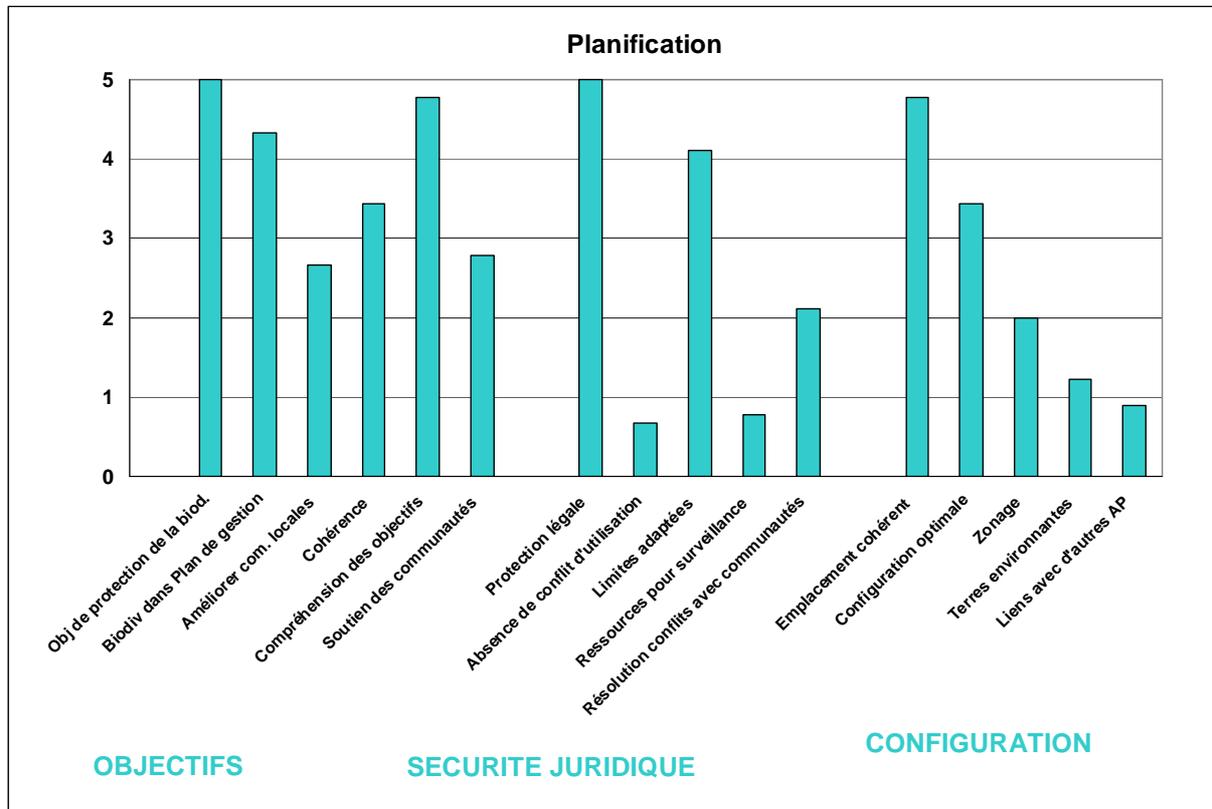
Plusieurs parcs sont très vulnérables, en particulier la Marahoué et le Mont Péko. La situation au Mont Péko s'explique par la localisation du parc dans l'ancienne zone de confiance : il y est difficile d'appliquer les textes et le gestionnaire subit des pressions des autorités administratives, politiques, militaires.



Autre exemple encore, des hommes politiques exercent actuellement des pressions pour l'installation de nouveaux exploitants agricoles dans la réserve d'Abokouamekro.

EFFICACITE DE LA GESTION

CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)



Objectifs

Les aires protégées étudiées étant des parcs ou réserves nationales, elles ont toutes pour objectif la protection de la biodiversité et la valorisation touristique. Ces objectifs sont clairs et bien compris par les agents de terrain et par les différents employés. Des objectifs spécifiques à la biodiversité sont définis dans les plans de gestion, pour les parcs qui en ont un. Le parc de Taï et la réserve de Lamto ont aussi des objectifs de valorisation scientifique : la station d'écologie de Lamto est installée depuis 1961, avant même la création de la réserve.

En revanche, l'amélioration de la qualité de vie des populations est rarement un objectif clair, ce qui s'explique par le statut des aires étudiées (ce ne sont pas des aires à vocation communautaire). Il existe cependant des mesures d'accompagnement pour les populations dans certains parcs (Azagny, Taï). Le parc du Banco, quant à lui, contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants d'Abidjan (il protège la nappe phréatique et alimente la ville en eau potable), même si ces derniers en sont rarement conscients.

En revanche, excepté les îles Ehotilé et le parc du Banco, la majorité des parcs n'est pas vraiment soutenue par les communautés locales. Dans les îles Ehotilé, la création du parc a été suscitée par les populations riveraines. Dans le Banco, les populations Ebrïé ont concédé plus de la moitié de la superficie du parc à l'Etat. La population d'Abidjan participe activement à la protection des ressources naturelles bien que des contestations foncières soient notées. Dans les autres parcs, il y a des conflits avec la population. A Taï, il y a des conflits localisés entre les hommes et les chimpanzés, et les éléphants (une structure de gestion des conflits hommes/éléphant existe au niveau national, mais n'est pas fonctionnelle). De même, dans la Marahoué, il y a des conflits entre les populations riveraines et les éléphants et autres hippopotames. A Abokouamékro, les dégâts des cultures et les morts d'hommes causés par les animaux ne peuvent être dédommagés. On note ainsi une augmentation des agressions par certains villages riverains. Les populations attendent probablement

un début d'action en leur faveur avant d'adhérer aux objectifs du parc. A Azagny, les populations riveraines spéculent sur le foncier et les ressources forestières.

Sécurité juridique

Tous les parcs et réserves sont inscrits dans la loi qui prescrit également la redéfinition, si besoin est, de leurs limites (dans les îles Ehotilé, par exemple, une révision des limites est prévue dans le plan d'aménagement). La question du rattachement de la réserve de N'zo au parc de Taï n'est toujours pas actée par un acte juridique (décret). A noter que cette modification, une fois faite, devrait aussi être actée par une décision du Comité du Patrimoine Mondial si l'on souhaite que l'intégralité du parc de Taï soit classée au niveau international.

Il y a des conflits non résolus ou concernant les droits d'utilisation dans quasiment tous les parcs et réserves. C'est vrai en particulier à Abokouamékro, où les populations contestent les limites (absence de bornage de la zone non aménagée). Le trop faible dédommagement des populations a conduit à la destruction des infrastructures de la réserve. L'avis des communautés locales a pourtant été recueilli pour la redéfinition des limites de la réserve. Au Mont Péko, il existe un conflit sur les limites du parc car celles-ci n'ont pas respecté le décret de création. Le dédommagement des populations reste à régler. Dans le Banco, le débat foncier n'est pas encore entièrement clos. La limite Nord du parc n'est pas démarquée de la zone urbaine. L'installation d'une clôture est prévue dans le plan d'aménagement et de gestion. Enfin, les zones d'occupation contrôlées (ZOC), déjà évoquées, sont problématiques à Taï et à Azagny.

Par ailleurs, tous les gestionnaires jugent leurs ressources insuffisantes pour assurer pleinement leurs fonctions de surveillance.

Configuration de l'AP

Cette partie vise à évaluer si le plan et la configuration des AP optimisent la conservation de la biodiversité. Les emplacements, la taille et la configuration des parcs et réserves de Côte d'Ivoire semblent judicieux et conformes à leurs objectifs. Néanmoins, dans les îles Ehotilé, le parc pourrait couvrir une portion plus large de mer. De même, à Azagny, le parc ne couvre pas le cordon littoral et le canal (il y existe des villages) ; il est envisagé de créer une aire marine protégée communautaire en complément.

Dans le parc du Banco, le zonage existe depuis 40 ans, mais un document est en cours d'élaboration pour définir les différentes unités de gestion : zone de protection, d'écotourisme, etc.

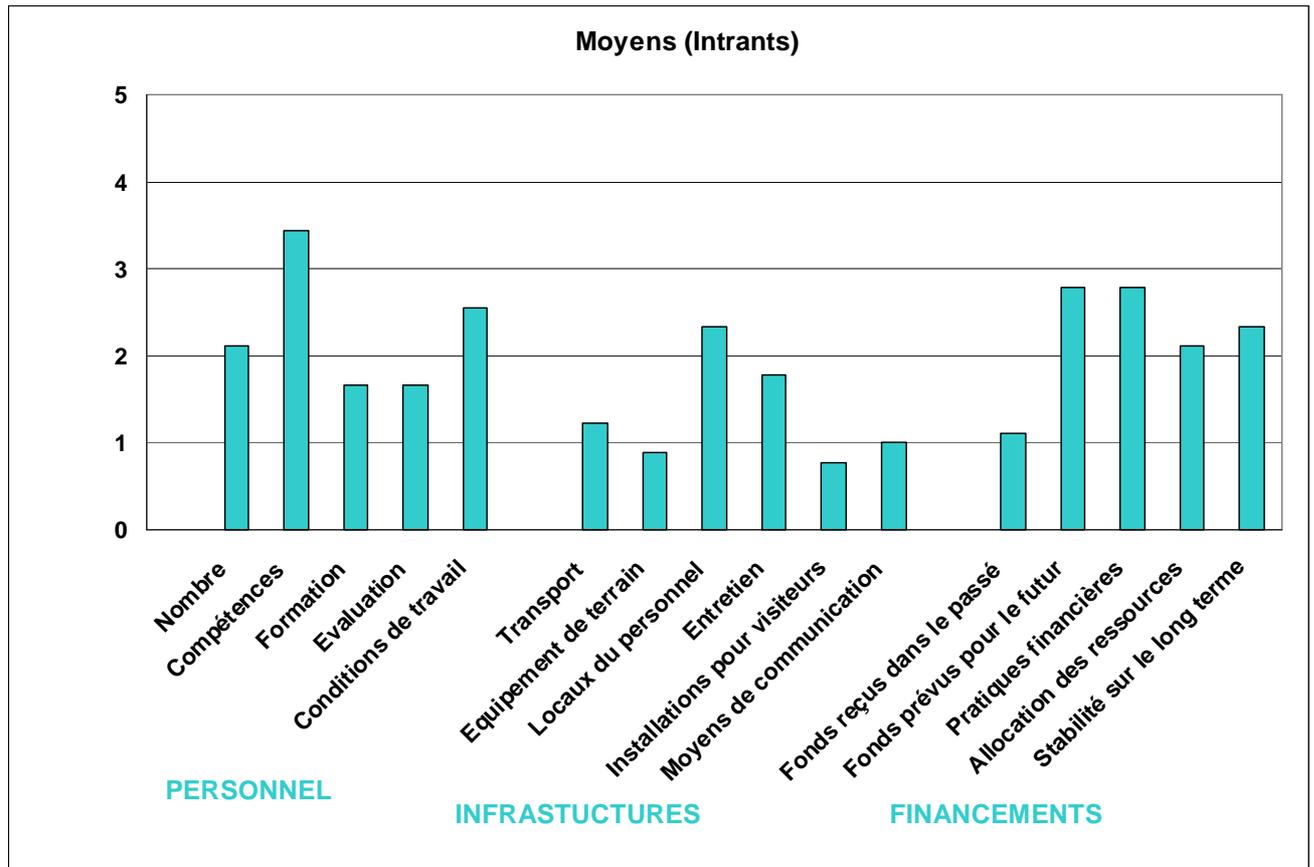
Les parcs ivoiriens sont pourvus, selon la loi, de zones périphériques mais aucune définition claire de ces zones n'existe (zones de protection, zones de tourisme, zones aménagées). Dans un premier temps, des études préparatoires devraient proposer de telles zones pour chacun des parcs ; ces zones devraient ensuite figurer dans les plans de gestion. Le travail avec les populations riveraines dépendra de plus en plus de la définition de règles claires de fonctionnement en périphérie immédiate des parcs.

Actuellement, l'utilisation des terres environnantes est rarement optimale et est souvent source de pression sur les parcs. A Abokouamékro, les villages riverains sont trop proches (à 300 m de la réserve), la pression foncière est forte car les terres cultivables sont insuffisantes et appauvries. A Taï, il existe une pression foncière autour du parc et l'exploitation agricole n'est pas durable. Un programme de mesures riveraines est en cours. Néanmoins, il faut souligner que le parc a la chance d'être entouré de 6 forêts classées (Scio, Duekoué, Issia, Monts Kourabahi, Goin-Débé et Cavally) et limitrophes de 2 forêts classées (Haute Dodo, Rapide-Gras). A Azagny, il y a des plantations industrielles autour du parc. La situation n'est pas non plus optimale pour le parc du Banco. Il est intéressant de noter que la Comoé a bénéficié d'un programme spécifique pour l'accompagnement des populations périphériques, le GEPRENAF⁵.

⁵ Le projet de gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF) était un projet pilote financé par le FEM de 1997 à 2003. Son objectif était d'amener les populations à développer des méthodes alternatives de gestion des ressources biologiques, qui soient économiquement et écologiquement viables, sur la zone de la Comoé transfrontalière entre

En ce qui concerne les liens entre aires protégées et les corridors écologiques, les parcs et réserves de Côte d'Ivoire ne sont que très rarement reliés à d'autres aires protégées, ce qui les fragilise. Il existe un corridor entre le parc national de la Comoé et la forêt classée et réserve de faune de la Comoé-Leraba (Burkina Faso). A Taï, des réflexions sont en cours pour la création de corridors, d'une part avec une aire protégée (Sapo National Park) et une forêt classée (Grebo) du Libéria (qui pourrait d'ailleurs devenir un parc) et d'autre part avec plusieurs forêts classées de Côte d'Ivoire (Cavally, Goin-Débé, Haute Dodo) avoisinant le parc de Tai. Le parc du Banco est isolé des autres écosystèmes depuis que le couloir biologique le reliant à la forêt classée de l'Anguédédou a été déclassé et loti.

MOYENS (INTRANTS)



le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le projet a travaillé à deux échelles : la zone agro-sylvo-pastorale, et la zone de biodiversité. Le projet visait, entre autres, à sensibiliser les populations par rapport aux conséquences de leurs modes d'exploitation du milieu, à réfléchir à des pratiques d'exploitation durable, à développer ces techniques en milieu rural, de façon à contribuer au développement socio-économique. L'approche adoptée était basée sur la responsabilisation des populations locales. Des structures inter-villageoises de gestion des ressources naturelles ont été créées, et constituaient les piliers de l'intervention du projet.

Personnel

Le personnel est jugé en nombre correct dans les îles Ehotilé (8 Agents pour 550 ha), à Taï (65 agents forestiers, plus du personnel de soutien, pour 500 000 ha), à Azagny (7 personnes pour 21 850 ha) et à Abokouamékro. Dans le parc du Banco, il y a un effectif de 6 personnes pour 3 474 ha et la brigade mobile Sud est actuellement considérée en sous-effectif. En revanche, dans la Comoé, l'effectif est actuellement à moins de 10 % de l'effectif « minimal normal » : 7 agents pour couvrir plus d'un million d'ha ! Dans la Marahoué, il y a 11 personnes pour 100 000 ha, mais les pressions dans ce parc sont très fortes. Au Mont Péko, il y a actuellement 9 agents pour 34 000 ha.

Les brigades mobiles d'intervention, récemment créés, vont apporter un appui pour la surveillance dans tous les parcs. Ainsi, dans la Zone Sud de l'OIPR, une brigade de surveillance de 11 éléments couvre Banco, Azagny et les îles Ehotilé. Au parc national de Taï (Zone Sud-Ouest), la Brigade Mobile est composée de 21 éléments. La Zone Centre qui couvre 4 aires protégées dispose, elle, d'une brigade forte de 17 éléments. La Brigade Mobile Nord-Est (parc national de la Comoé) vient d'être créée mais n'est pas encore fonctionnelle car ne dispose pas encore de personnel.

Les personnels de l'OIPR sont compétents : une sélection a été opérée lors de la création de l'OIPR. Comme pour tous les fonctionnaires de Côte d'Ivoire, ils sont normalement notés, annuellement. Le personnel a peu accès aux formations continues, excepté à Taï où il y a un programme de formation, des voyages d'études et d'échanges, et dans la Comoé où le personnel a bénéficié des formations du programme « *Man and biosphere* » de l'UNESCO. Le personnel des brigades mobiles a bénéficié de formations spécifiques en lutte anti-braconnage. Au Mont Péko, le personnel aurait besoin de formation dans le domaine du SIG, et de la gestion de la faune (aménagement physique, suivi écologique).

Les conditions de travail sont bonnes à Taï. Elles sont jugées correctes dans les autres parcs. L'Etat ivoirien a consenti un effort financier important lors de la création de l'OIPR. Les rémunérations officielles du personnel OIPR sont meilleures que celles des agents classiques des eaux et forêts. Néanmoins, ces derniers peuvent bénéficier actuellement de revenus informels à cause de l'augmentation de la corruption engendrée par la crise, ce qui rend l'OIPR moins attractif. Cette situation devrait cependant être temporaire. Toutefois, le personnel de l'OIPR ne bénéficie pas d'assurances ou d'une couverture des soins de santé spécifiques, hormis ceux qui émargent sur des projets tels que Taï.

Infrastructures

Taï est le seul parc où les infrastructures sont relativement en bon état. La majorité du personnel est logé, et dans certains secteurs, il y a un surplus de logements (Djapadji). Les radios sont performantes. Le personnel souhaiterait néanmoins avoir des tentes individuelles.

Dans les autres parcs, les infrastructures ont énormément souffert de la crise : il n'y a quasiment pas de véhicules (voitures ou motos), de matériel pour les sorties de terrain et de moyens de communication.

- Dans la Comoé, le matériel acquis dans le cadre du programme transitoire a été emporté : il reste un seul véhicule et une moto. Les locaux du personnel sont en état de dégradation avancée. Il n'y a plus de possibilité de communication radio car le relais existant a été emporté.
- Dans la Marahoué, les pistes de desserte manquent d'entretien. Les bases – vie existantes ne sont pas opérationnelles (bureau et logement). Les radios ne sont plus fonctionnelles.
- Au Mont Péko, il reste un seul vieux véhicule et trois motos. Les pistes n'ont pas été profilées depuis cinq ans. Tout le matériel de terrain est vétuste (un GPS non fonctionnel) : il n'y a pas de tentes, sac à dos... Le bureau est occupé actuellement par les militaires, les logements sont insuffisants à l'intérieur du camp, et le camp doit être remis en état. Il y a trois téléphones satellitaires mais qui ne sont pas utilisés.
- Dans les îles Ehotilé, le hors-bord n'est pas fonctionnel. Le poste relais de surveillance doit être réhabilité.
- A Abokouamékro, le véhicule est vétuste et tombe régulièrement en panne, il y a deux motos, un GPS. Les locaux de terrain et les infrastructures d'accueil ont été saccagés par les populations riveraines, en 2002.

- Au Banco, il y a deux motos et un GPS. L'installation d'émetteurs téléphoniques dans le parc ouvre cependant de nouvelles possibilités de liaisons par cellulaire.

En ce qui concerne les infrastructures touristiques, au Banco, la maison de la nature a été restaurée. Un écomusée y a été mis en place par la Wild Chimpanzee Foundation (Fondation pour les Chimpanzés Sauvages) en collaboration avec l'OIPR et d'autres partenaires (Afrique Nature International). Dans les autres parcs, tout est à reconstruire : à Taï, il faut réhabiliter la station du Centre de Recherche en Ecologie Tropicale ; dans la Marahoué, il faut reconstruire le centre d'accueil et les points touristiques ; à Azagny, tout a été détruit en 2003 et en particulier l'hôtel. Au mont Péko, il n'y a pas d'infrastructures d'accueil à l'intérieur du parc, il manque aussi d'infrastructures dans les îles Ehotilé.

Financements

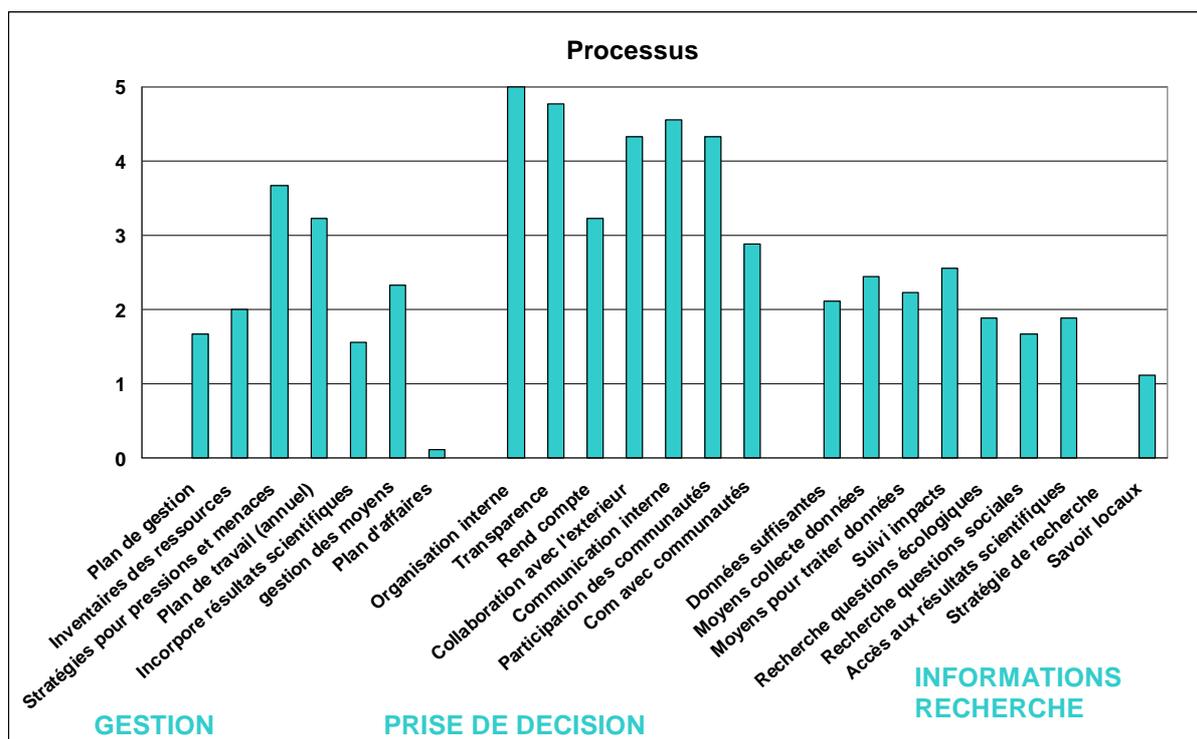
En terme de financements, le parc de Taï est une exception : il a bénéficié d'un programme financé par la KfW et de l'appui technique de la GTZ (sur une base de 10% de l'Etat ivoirien, 70% KfW, 20% autres : WWF, GTZ, WCF...). L'appui de la Coopération allemande se monte à 4,5 milliards de FCFA pour la période 1994-2009. Le plan d'affaire du parc est en cours d'élaboration.

La Comoé bénéficie d'un financement du programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO depuis deux ans qui permet à la petite équipe de fonctionner (10 M FCFA/an). Pour le futur, elle a eu des promesses de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial, du Patrimoine Mondial, de la station de recherche mise en place par l'Allemagne...

Pour les autres parcs, excepté l'apport de l'Etat pour les salaires et le fonctionnement (carburant), les financements ont été très faibles ces dernières années, à cause de la crise. La Marahoué n'a plus reçu de financement depuis 2002, excepté un appui de WCF sur financement de l'Union européenne.

Les perspectives pour le futur sont néanmoins un peu meilleures. Avant la crise, la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire aurait du recevoir 12 millions \$US du Fonds pour l'Environnement Mondial (matching fund, l'Etat Ivoirien devant apporter de son côté la même somme) pour constituer le capital de la fondation (programme cadre de gestion des aires protégées, PCGAP) dont seuls les intérêts serviront à la conservation des parcs et réserves. L'argent n'a pas été versé, en l'absence de représentation de l'agence d'exécution (Banque Mondiale). Or, le FEM vient de donner son accord pour un financement d'environ 2,9 millions de dollars (la mission d'identification devrait avoir lieu début 2008). Si ce financement se confirme, les parcs pourront ensuite bénéficier d'un financement de la Fondation à condition qu'ils aient élaboré et validé un plan de gestion et un plan d'affaire (*business plan*).

PROCESSUS DE GESTION



Planification de la gestion

Seuls cinq parcs ont des plans d'aménagement et de gestion (PAG) à ce jour : Tai, la Comoé (le plan date de 2002 et a besoin d'être mis en jour), la Marahoué (le plan a été formulé en 2006, et est en cours de validation au niveau national), le Banco (en cours d'actualisation) et Lamto (non validé). Les autres parcs sont encore en train d'élaborer leur plan. Les plans de gestion seront valables pour 10 ans, révisables à 5 ans. D'une manière générale, ces plans manquent de mesures spécifiques destinées aux populations périphériques.

La mission conjointe Unesco/UICN qui s'est déroulée dans la Comoé et Tai⁶ en 2006 notait qu'il manque une hiérarchisation des actions dans le plan de gestion de Tai et qu'une part importante du financement est à chercher en dehors du parc (50 %), ce qui est ambitieux. Cette mission a élaboré des plans d'actions urgentes pour chacun des sites du Patrimoine Mondial, avec les autorités ivoiriennes.

Le niveau d'inventaire des ressources varie d'un parc à l'autre. De nombreuses études ont été réalisées avant la crise et elles auraient besoin d'être mises à jour. Il y a des données à Tai et à la Marahoué (inventaire en cours de réalisation avec la mise en place du programme de *biomonitoring*⁷ et du système d'information géographique), dans la Comoé (les inventaires existent mais doivent être actualisés), ainsi qu'à Lamto (l'inventaire faunique aurait aussi besoin d'être réactualisé). Dans le parc du Banco, quelques inventaires de flore existent mais sont à compléter, il y a des données sur les chimpanzés et les menaces qui pèsent sur le parc (programme *biomonitoring*). A Azagny, l'inventaire des ressources est ancien (1979), et doit être remis à jour. Des recensements d'éléphants, de lamantins, de singes, et de chimpanzés ont été effectués récemment. Au Mont Péko, il y a eu très peu de recherche et il faudrait réaliser des études sur la faune et la flore. A noter qu'il y a eu des inventaires en 2000 et 2002 au Mont Sangbé.

⁶ Rapports disponibles sur www.iucn.org/themes/wcpa/wheritage/monitoring/Tai2006fr.pdf
www.iucn.org/themes/wcpa/wheritage/monitoring/Comoe2006fr.pdf

⁷ Le *Biomonitoring* correspond à une surveillance répétée de la distribution et de la fréquence d'une espèce.

Les pressions actuelles et futures sont connues par les gestionnaires et des stratégies sont élaborées pour y répondre. A Taï, le plan de gestion prévoit la récupération de la zone occupée et l'application de mesures riveraines. Dans le parc du Banco, la Direction de la Protection de la Nature a réalisé une étude sur la faisabilité du complexe de Banco (financement Union Européenne).

Il existe des programmes de travail annuel dans la majorité des parcs mais qui ne sont pas toujours opérationnels et ne peuvent être mis en œuvre, faute de moyens. A part Taï où il est en cours d'élaboration, aucun parc n'a de plan d'affaire, condition pourtant essentielle pour un financement de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

Gestion de la prise de décision

Les réponses à cette partie sont positives. L'organisation interne des parcs est claire et transparente. Tous les gestionnaires des parcs rendent des comptes au Directeur Général de l'OIPR et transmettent des bilans mensuels, trimestriels et annuels. Il y a des rencontres périodiques entre gestionnaires et des échanges permanents avec la direction. Il existe un conseil de gestion au niveau central de l'OIPR qui statue sur la gestion du système national. Néanmoins, le conseil n'a pas été réuni depuis 1 an alors que des décisions ont été prises dans l'intervalle (sur les Zones d'Occupation Contrôlée, ou relatives au contrat avec la société Thanry par exemple).

La collaboration avec les communautés locales est bonne à Taï, dans les îles Ehotilé et dans la Comoé. A Taï, il existe plusieurs instances de concertation et de décisions. Il y a des rapports périodiques, rapports d'audits trimestriels et annuels. Le gestionnaire collabore avec WCF, CSRS, WWF, les groupements villageois, les ONGs locales. Il y a des réunions de direction hebdomadaires et mensuelles, visites des secteurs, rapports, ...il existe une cellule d'appui aux mesures riveraines. Dans les îles Ehotilé, il y a des réunions régulières avec les organisations villageoises. Dans la Comoé, des réunions régulières sont organisées avec les populations riveraines, grâce à l'UNESCO. Une radio a été installée et émet depuis juin 2007.

La communication est, en revanche, à améliorer dans les autres parcs. Des comités locaux de gestion sont en train d'être mis en place à Azagny, dans la Marahoué, à Abokouamékro, et dans le Banco. Il est très important que ces comités deviennent opérationnels rapidement. Au Mont Péko, la communication avec les communautés locales se fait par la voie de la sensibilisation, des rencontres régulières, des visites de courtoisie. Dans le Banco, il existe des échanges entre le parc et les chefferies traditionnelles. Le personnel collabore avec WCF, Environnement Sain - Santé Pour Tous (perception des droits d'entrée), Guardians of the Nature (promotion écotouristique), Afrique Nature International...

Recherche, évaluation et suivi

Les gestionnaires des parcs disposent de peu de moyens pour collecter des données de recherche scientifique et les traiter.

Une cellule de suivi écologique a été créée au sein de l'OIPR, elle est fonctionnelle dans le parc de Taï et est en train d'être mise en place dans la Marahoué, au Banco et à Azagny. Pour plus d'efficacité, il faudrait qu'un chef de cette cellule soit recruté et placé à la Direction Générale de l'OIPR à Abidjan.

L'Office a la possibilité de déléguer une partie de ses prérogatives, en particulier le suivi écologique (*biomonitoring*) et l'éducation environnementale dans le cadre de partenariats. Ainsi, pour le suivi écologique, l'OIPR bénéficie de l'appui technique de WCF, grâce à un financement de l'Union européenne, pour les parcs de Taï, de la Marahoué et du Banco. Cette fondation assure l'encadrement des écologues villageois, fournit le matériel technique et participe à la collecte des données. Son action est certes axée sur les chimpanzés et autres singes, mais elle concerne également beaucoup d'autres espèces animales : environ 70 espèces intéressantes ont été ciblées (des mammifères, quelques oiseaux, reptiles) ainsi que le suivi des activités illégales, des facteurs naturels intéressants pour le tourisme. Les données collectées par les équipes de suivi écologique font l'objet de restitutions périodiques par la WCF et sont mises à la disposition de la cellule de suivi écologique de l'OIPR, pour exploitation. De plus, au parc national de Taï, le WWF assure l'éducation

environnementale. Au niveau du parc d'Azagny, il existe également une convention de partenariat avec la WCS pour un suivi écologique ponctuel. Cependant, les résultats des activités menées par cette organisation sont, semble-t-il, difficilement accessibles pour le gestionnaire du parc.

Chaque projet de recherche dans un parc de Côte d'Ivoire doit bénéficier d'une autorisation d'accès pour recherche et les résultats qui en découlent doivent être mis à la disposition de l'OIPR. La recherche scientifique dans les parcs et réserves fait également l'objet de conventions de partenariat. Ainsi, le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), à travers ses projets Singe (TMP : Taï Monkey Project) et Chimpanzé (TCP : Taï Chimpanzee Project) mène des recherches à Taï sur la diversité écologique et comportementale des primates depuis plus de 20 années ; il a aussi encadré de nombreux chercheurs nationaux et internationaux pour leurs études scientifiques dans ce parc, mais aussi dans d'autres parcs de Côte d'Ivoire. De telles conventions existent également avec des universités et des instituts de recherche nationaux (Université d'Abobo-Adjamé, Centre de Recherche en Ecologie etc.).

Dans les îles Ehotilé, des études ont été menées par le WWF. Dans le Banco, des études de flore ont été réalisées jusqu'en 1983. Le besoin d'inventaires de faune existe. Dans la Marahoué, les résultats de recherche ont été peu diffusés ou valorisés par les gestionnaires. Dans la Comoé, il n'y a pas eu de recherche ces 5 dernières années. Il y a un réel manque à Abokouamékro et au Mont Péko. Dans le premier, il n'y a pas de suivi écologique pour des raisons sécuritaires. Les informations existantes ne sont pas disponibles au niveau du gestionnaire. Dans le second, les données existent mais ne sont pas actualisées (elles datent de 2002). Il y a un besoin d'inventaire de faune et flore, et de suivi écologique régulier.

Enfin, les parcs de Taï et de la Comoé ainsi que la réserve scientifique de Lamto abritent des stations de recherche. Il faut noter, également, que l'OIPR assure un appui pédagogique à diverses institutions de formation nationale en accordant des stages de mémoire dans les parcs et réserves.

Il y a très peu d'informations dans tous les parcs sur les thèmes sociaux. Dans la Comoé, une étude du Centre de Recherche en Ecologie de Côte d'Ivoire, financée par l'UNESCO, a néanmoins apporté des informations sur la périphérie du parc. Il y a aussi eu plusieurs travaux dans la périphérie de Taï. De plus, le WWF a financé des études (F. Akindès) sur les aspects socioéconomiques dans les zones périphériques de plusieurs parcs.

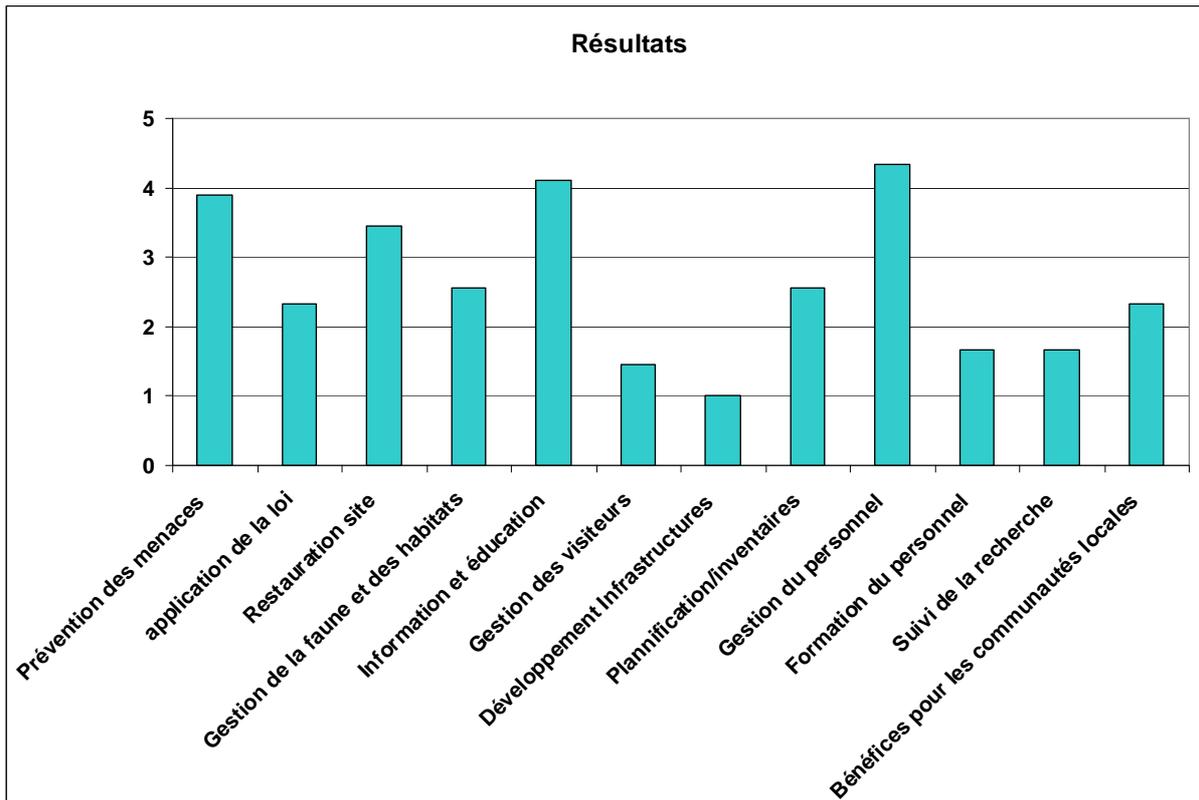
La transmission des informations apparaît difficile entre les chercheurs et les gestionnaires de terrain et ce pour différentes raisons : les travaux de recherche, conduits en anglais ne sont pas accessibles aux gestionnaires (néanmoins, il y a des résumés en français), le siège de l'OIPR n'a pas, à l'heure actuelle, de centre de documentation où tous les rapports/articles/thèses seraient disponibles et ne transmet pas systématiquement les rapports reçus aux gestionnaires des parcs concernés. Les stagiaires accueillis ne transmettent pas toujours leurs rapports non plus.

Il n'existe pas de stratégie de recherche dans les parcs. A Taï, bien qu'il existe un conseil scientifique, les recherches académiques ne cadrent pas forcément avec les besoins immédiats du parc. D'importants efforts sont donc à faire pour un meilleur suivi et une capitalisation de la recherche au sein de l'OIPR (capitalisation des résultats, formulation des besoins et d'une stratégie par parc...).

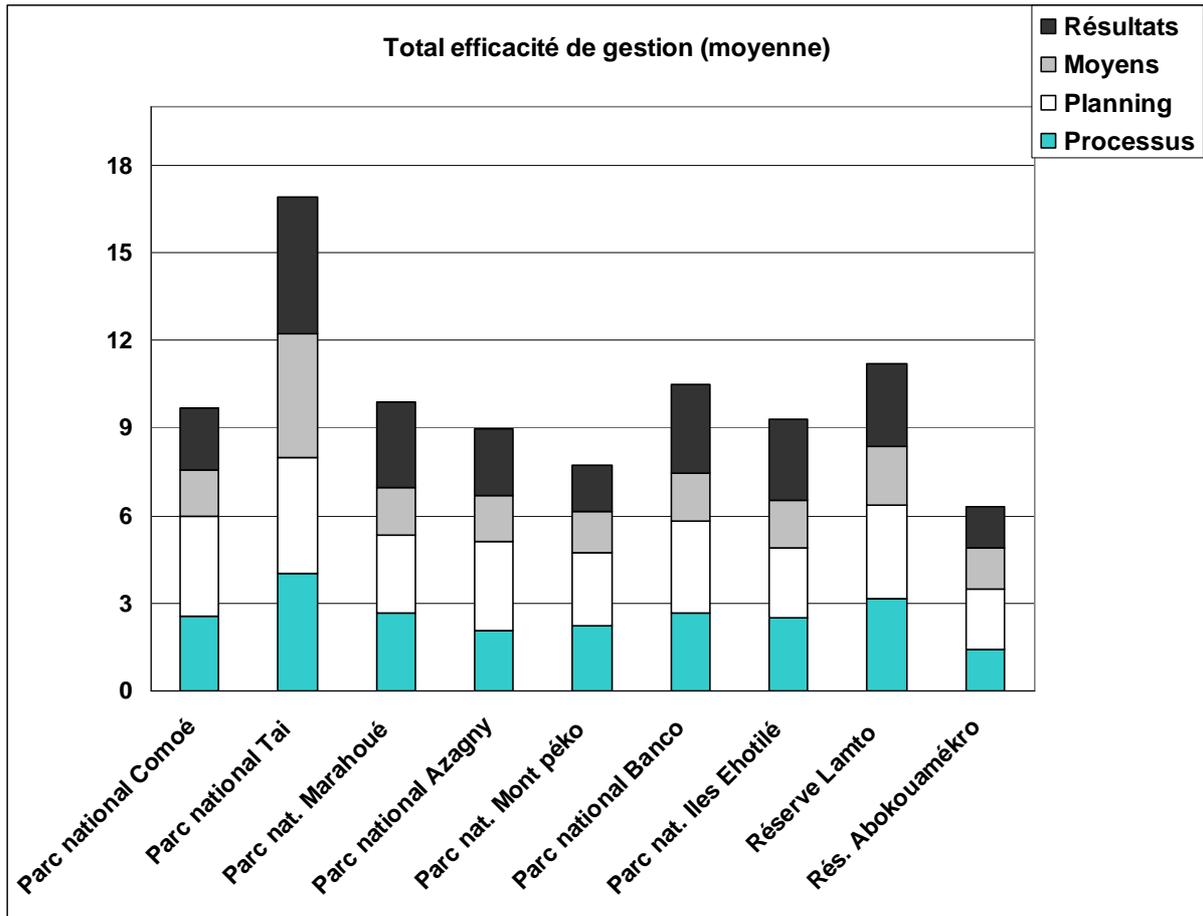
En ce qui concerne la prise en compte du savoir traditionnel, à Taï, le choix des écologues a tenu compte de ce savoir. Dans la Comoé, il y a eu des études sur les savoirs-faire locaux et certains textes ont été traduits en langue locale. Dans d'autres parcs, comme Abokouamékro, il existe des outils de suivi traditionnel mais qui ne sont pas partagés par les populations. Enfin, certains programmes d'éducation environnementale autour des parcs, conduites par les ONG et les gestionnaires, tiennent compte de ce savoir traditionnel, comme par exemple l'utilisation des relations totémiques avec certaines espèces animales pour mettre en place les programmes et les messages de sensibilisation.

RESULTATS

Cette partie évalue les résultats de la gestion des aires protégées de Côte d'Ivoire ces deux dernières années. Globalement, les aires protégées ont eu des résultats plutôt bons pour la prévention des menaces, la restauration des sites, l'information et l'éducation environnementale et la gestion du personnel, si l'on se réfère au contexte très difficile qui a prévalu au niveau politique. En revanche, l'application de la loi demeure difficile. Excepté les scientifiques, il y a eu très peu de visiteurs dans les parcs. Beaucoup d'infrastructures ont été détruites ces cinq dernières années. Le personnel manque d'accès à la formation et il n'y a pas à proprement parler de suivi de la recherche. Des programmes de monitoring sont néanmoins mis en place par des ONG. Les relations avec les communautés locales demeurent difficiles.



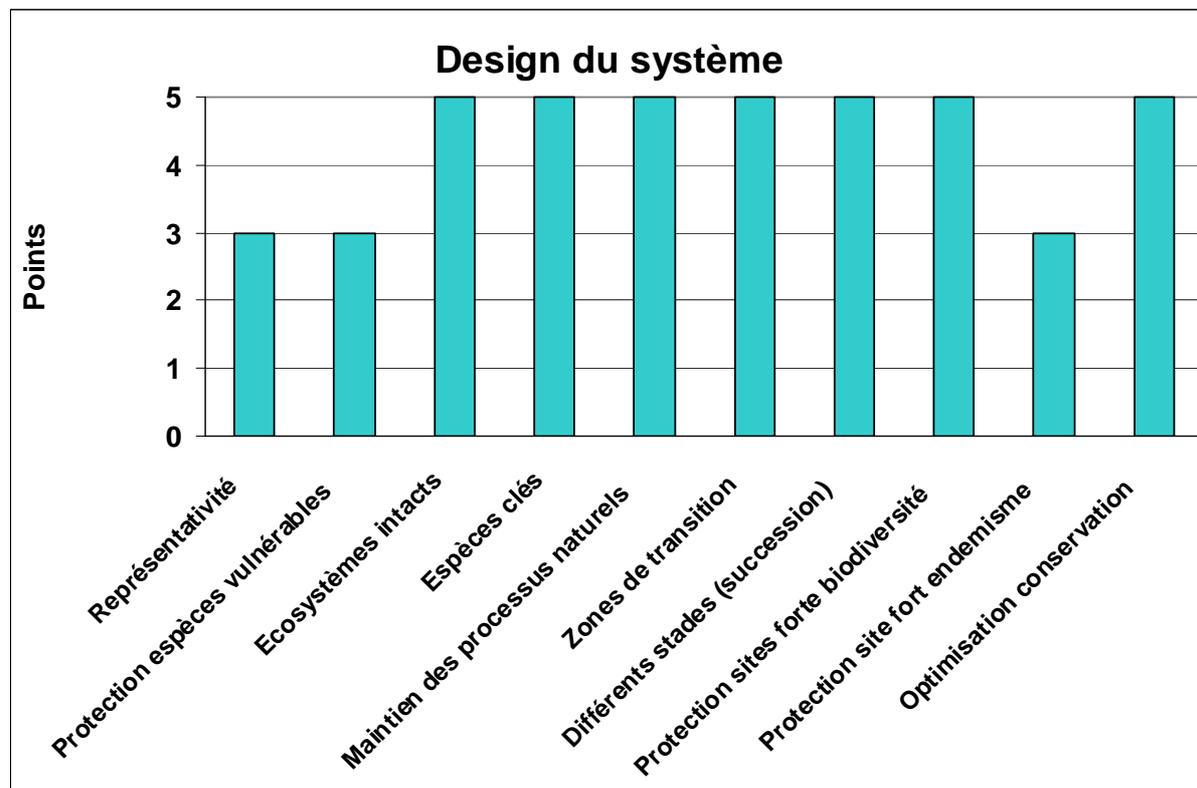
TOTAL EFFICACITE DE GESTION



Le graphique ci-dessus résume les résultats des différentes rubriques (conception et planification, processus de gestion, moyens et résultats). Au total, la gestion dans l'ensemble des parcs apparaît faible à moyenne. Taï a de bonnes performances qui sont certainement à mettre au crédit des financements soutenus dont il a bénéficié ces dernières années (et devraient être analysées dans ce contexte, notamment par une évaluation coûts/bénéfices). Abokouamékro a les moins bonnes performances, ce qui s'explique par son statut particulier.

LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES DE COTE D'IVOIRE

CONCEPTION GLOBALE DU RESEAU

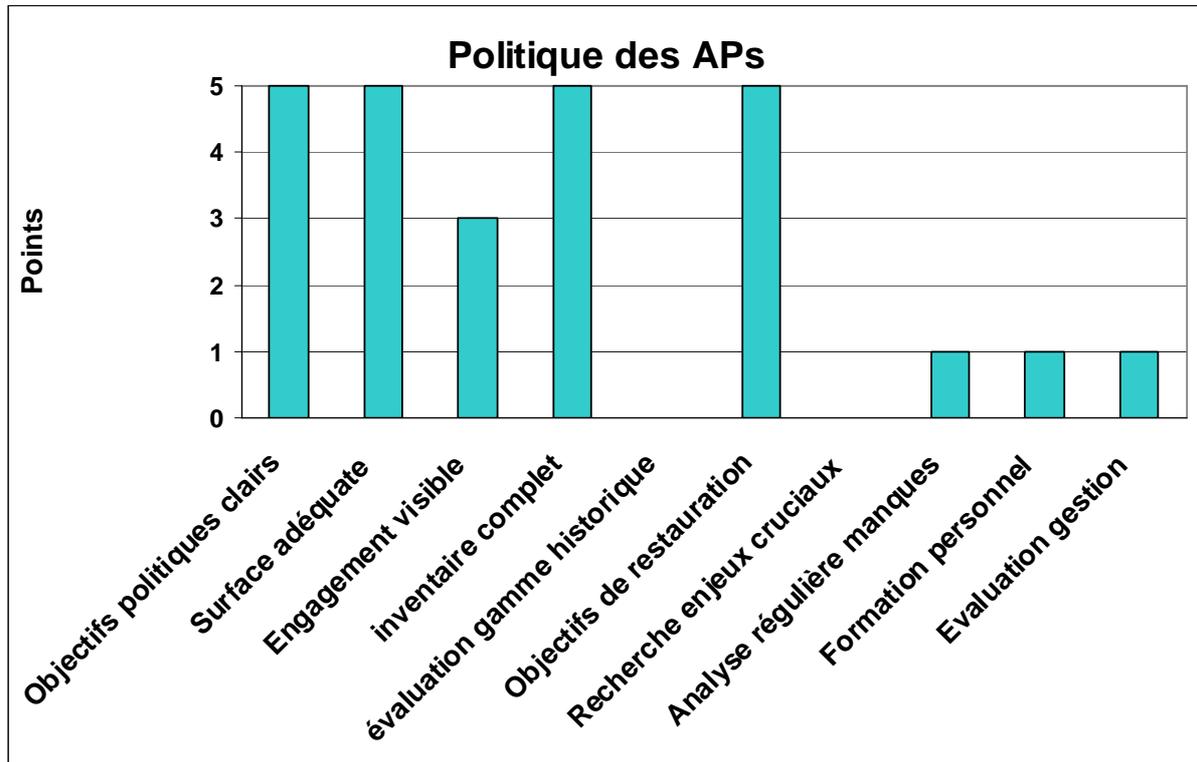


En terme biologique, le réseau des parcs et réserves de Côte d'Ivoire est performant : il est relativement représentatif des milieux clés du pays et cible bien les espèces emblématiques. Le réseau couvre une diagonale écologique, de la Comoé au parc de Taï. Il est constitué d'écosystèmes souvent intacts (biodiversité native) et les sites de haute valeur de conservation pour les espèces clés sont systématiquement protégés. En revanche, le littoral est moins bien couvert : la création d'aires marines protégées est actuellement envisagée et doit être menée à bien.

Les zones de transition entre les écosystèmes sont relativement bien couvertes (Marahoué, Lamto). Les sites à fort endémisme sont protégés : Taï (Céphalophe zébré, C. de Jentink, Ogilby), Mont Nimba (Crapaud vivipare). Des efforts restent à faire pour la zone Sud-Est (*Colobus badius Waldroni*, *Cercopithecus diana roloway*, ...) et aussi dans la zone Nord Ouest, même si elle est moins importante sur le plan des sous espèces.

Le réseau est néanmoins fragilisé par l'absence de connectivité entre les aires protégées : les parcs et réserves de Côte d'Ivoire sont isolés (il faudrait évaluer les possibilités de connectivité via les forêts classées).

POLITIQUES DES AIRES PROTEGEES

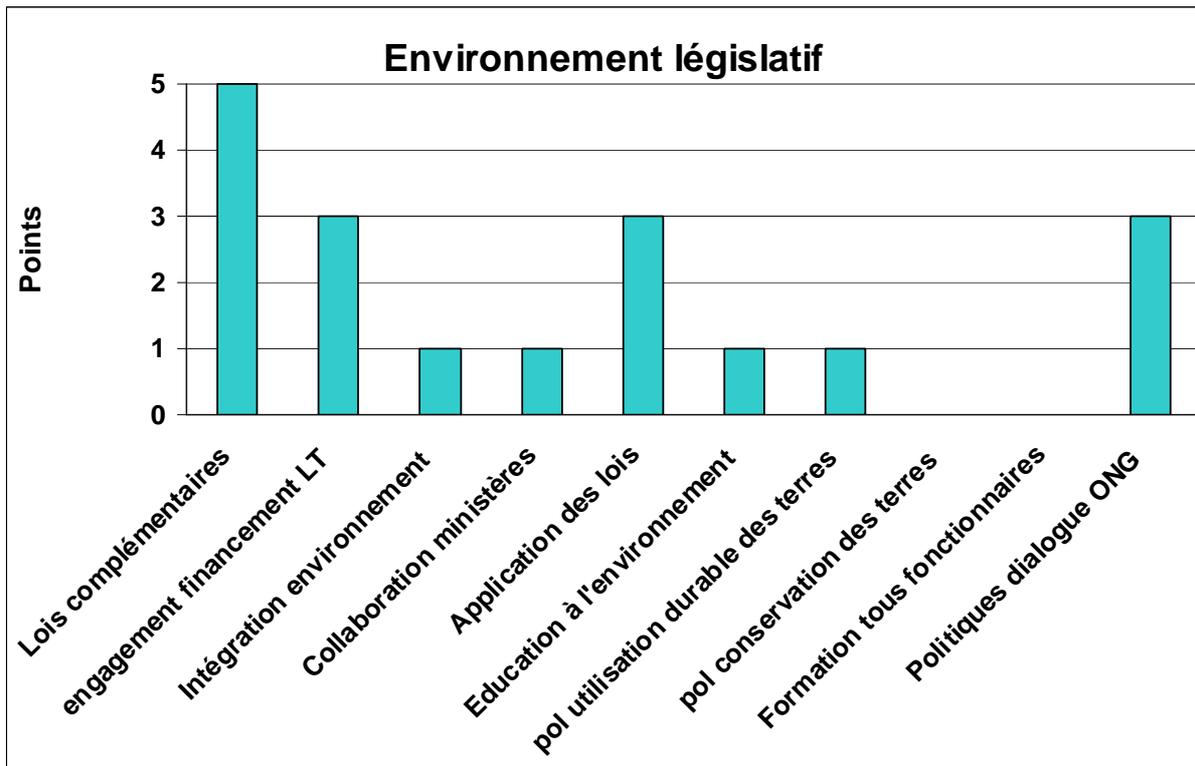


Il existe un engagement politique en faveur de l'environnement et des aires protégées en Côte d'Ivoire. Cet engagement est matérialisé par la ratification des objectifs du millénaire, la loi 2002-102 du 11/2/02 sur les parcs, mais aussi la création de l'OIPR et de la Fondation. Le gouvernement a continué à payer les salaires de l'OIPR pendant la crise. 6,5% du territoire national sont ainsi actuellement protégés pour la faune grâce aux parcs et réserves (à noter que la faune subsiste aussi dans les forêts classées et certaines zones du milieu rural).

Une déclaration officielle du chef de l'Etat permettrait néanmoins de réaffirmer l'importance des aires protégées, et ce aussi vis-à-vis des autres ministères. Le risque est en effet que la protection de l'environnement ne soit pas perçue comme une priorité par le gouvernement dans le contexte actuel.

La formation du personnel est en revanche insuffisante (un volet formation était prévu dans le PCGAP qui devait être financé par le FEM). L'évaluation de l'efficacité de gestion est à un stade embryonnaire : elle est uniquement pratiquée à Taï.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



L'environnement législatif est favorable à la conservation : la loi oblige normalement à faire des études d'impact mais elle n'est pas encore appliquée. La question se pose aujourd'hui cruellement au Mont Nimba avec les projets d'exploitation minière du côté Guinéen et aussi Ivoirien.

Il y a un dialogue établi avec la société civile : il est intéressant de noter que la nouvelle loi sur les parcs permet d'ailleurs à un privé ou une association d'assigner un contrevenant en justice.

La conservation de l'environnement n'est pas encore bien intégrée dans les autres politiques sectorielles, et la collaboration avec les autres structures reste embryonnaire. En particulier, des efforts sont à faire au niveau de la magistrature mais aussi pour l'aménagement du territoire autour des parcs. Il n'y a pas de formation environnementale adéquate pour les employés du gouvernement, à tous niveaux.

Une commission sur le Développement Durable vient d'être mise en place, elle devrait promouvoir la gestion durable de l'environnement.

RECOMMANDATIONS

La situation en Côte d'Ivoire a été difficile pour la gestion de tous les parcs et réserves ces dernières années, du fait du contexte politique. Les pressions qui s'y exercent aujourd'hui sont en mesure d'en remettre en cause la survie, en particulier le braconnage, la progression des empiètements, l'exploitation irraisonnée des ressources... Pour inverser cette tendance, il faudra que les gestionnaires soient renforcés et dotés de moyens adaptés, pourvus d'un personnel compétent, de modes de gestion efficaces et d'une feuille de route claire assortie d'indicateurs de résultats mesurables et contrôlés.

Il faut aussi un engagement politique fort et explicite dans ce domaine. Un tel engagement est un préalable pour pouvoir régler certaines difficultés majeures auxquelles sont confrontés les parcs, et qui sont du domaine de la bonne gouvernance. Un plaidoyer devrait être engagé au plus haut niveau politique pour une prise en compte effective de ces questions de conservation à tous les niveaux décisionnels de l'Etat.

Beaucoup de choses cependant sont mal connues aujourd'hui, du fait de l'impossibilité pour l'OIPR et ses partenaires de travailler partout, et c'est à la lueur de ce fait qu'il faut lire les recommandations qui suivent.

A court terme, il apparaît urgent de :

- Réactiver les réunions régulières du conseil de gestion de l'OIPR pour valider les décisions importantes de façon consensuelle.
- Optimiser le système de surveillance, en fonction des moyens disponibles, de façon à faire diminuer la pression du braconnage dans tous les parcs (par exemple les brigades mobiles si elles s'avèrent pertinentes mais d'autres solutions existent).
- Trouver une solution aux problèmes de la Marahoué : un atelier sur la question est prévu d'ici début 2008 qui devrait déboucher sur des propositions concrètes. Il faut que les hommes politiques, les techniciens et les populations soient impliqués pour trouver une solution de sauvegarde du parc, soutenue à haut niveau.
- Reprendre le processus de délimitation de toutes les aires protégées pour matérialiser sur le terrain leurs limites intangibles, et faire reculer partout où c'est possible les empiètements et occupations illégales.
- Mettre en place des zonages pour chacun des parcs, comme cela est prévu par la loi, pour rendre plus efficaces les décisions de gestion.
- Clarifier par un acte juridique le statut de la réserve de N'Zo et son rattachement au parc de Taï.
- Elaborer et finaliser les plans de gestion et plans d'affaires en collaboration avec tous les partenaires (notamment les communautés locales et les ONG), pour que les parcs puissent avoir accès aux financements de la Fondation.
- Porter une attention particulière à l'état de conservation des 3 sites du PM (Taï, Comoé et Mont Nimba) en prenant en compte les recommandations du Comité du PM.
- S'assurer que les plans de gestion abordent la question des communautés périphériques et rendre opérationnel les comités locaux de gestion pour améliorer les relations avec les populations locales.
- Réfléchir au statut des ressources renouvelables dans les réserves, lever toute ambiguïté sur leur utilisation s'il en existe, et conforter leur protection lorsqu'une utilisation durable n'est pas possible.
- Lancer une médiation sur les îles Ehotilé et encourager une extension du parc à la zone marine.
- Rendre opérationnel le Conseil Scientifique de l'OIPR et s'assurer que ses recommandations sont prises en compte dans les décisions de gestion.
- Rendre opérationnelle la Cellule de Suivi Faune au sein de la Direction Générale en recrutant un chef de la cellule.

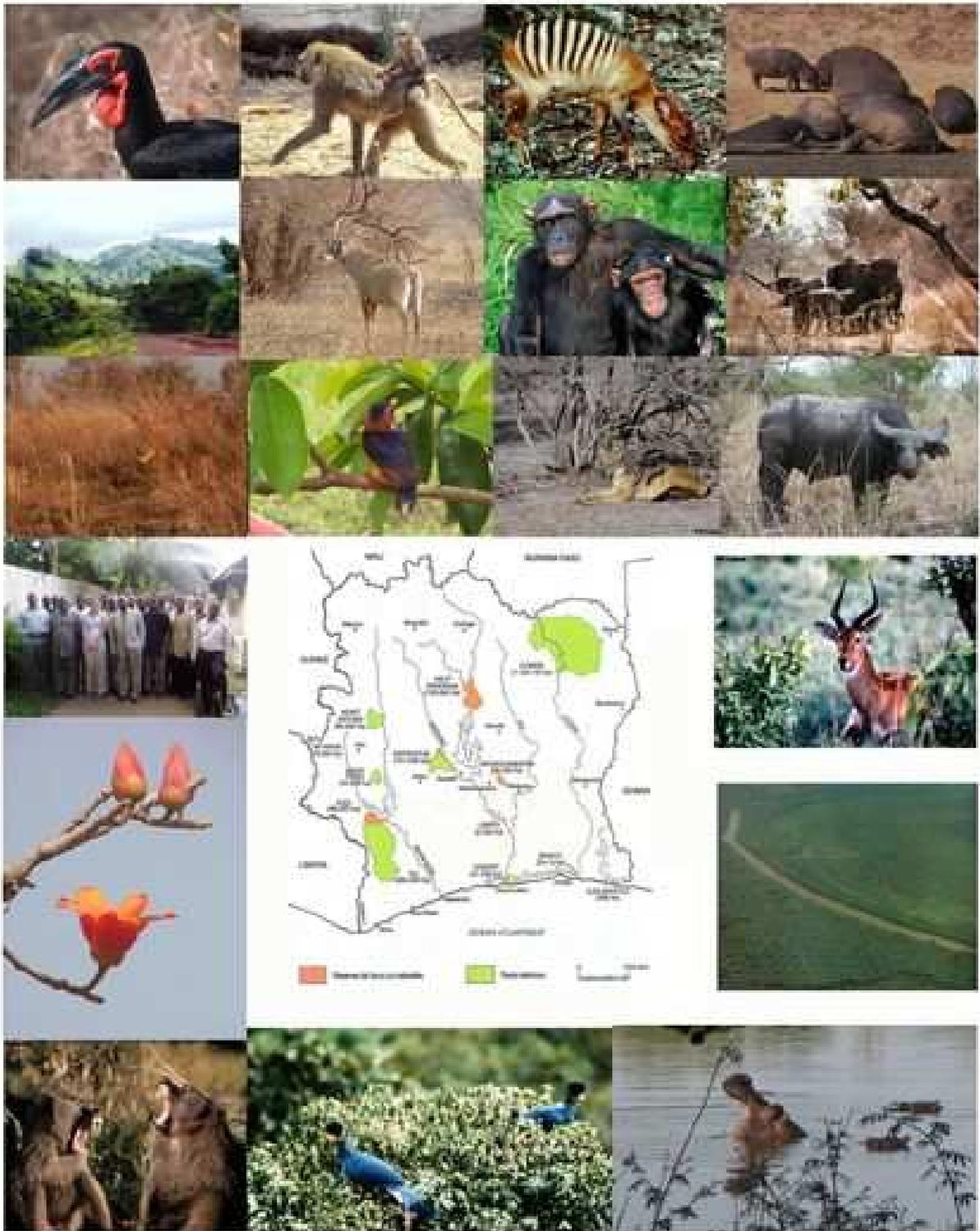
- Mettre en place une base de données sur les activités de recherche dans les parcs. Un documentaliste pourrait être affecté à l'OIPR et s'occuper de l'archivage, de la capitalisation et même de coordonner la stratégie de recherche.

A moyen terme, l'enjeu sera de :

- Reconstruire les infrastructures touristiques pour permettre une reprise de l'activité lorsque la situation du pays sera normalisée, en partenariat avec des professionnels de ce secteur.
- Conduire une réflexion avec les populations riveraines en vue d'une évolution des modes de gestion des parcs qui intègre les aspirations légitimes de ces acteurs sans remettre en cause le statut, les objectifs ou l'intégrité des parcs.
- Sensibiliser les magistrats sur les fonctions des aires protégées et leur rôle dans la conservation, mais aussi pour l'amélioration des revenus des populations locales.
- Définir une stratégie de recherche dans les parcs à long terme.
- S'interroger sur la représentativité réelle du réseau et mener une réflexion sur sa nécessaire extension pour rétablir la connectivité des écosystèmes.

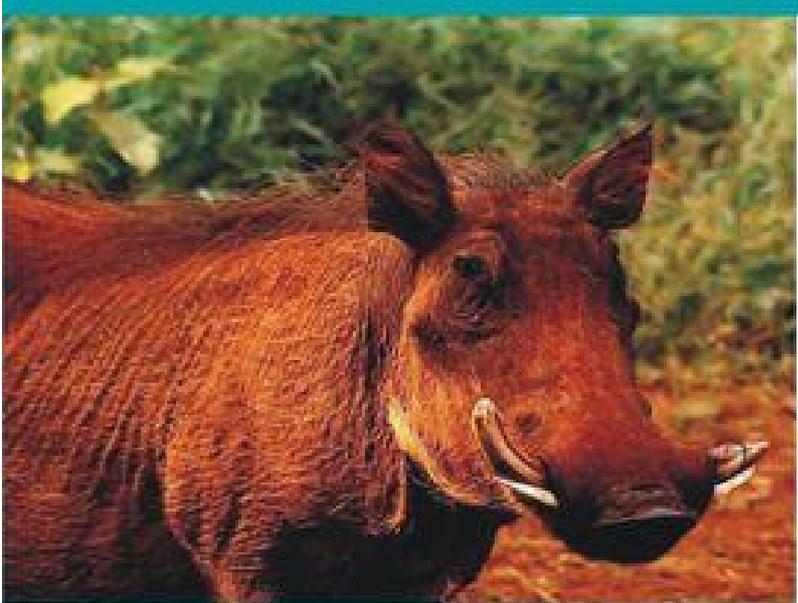
Dans la série « *évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées* », publiée par l'UICN/BRAO, existe déjà :

N°1 - Parcs de Guinée Bissau (mars 2007)



Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique: près de 1000 membres dans quelques 140 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influencer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.



Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plan local, régional et mondial, l'Union mondiale pour la nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales:

BUREAU REGIONAL
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
01 BP : 1618 Ouagadougou 01
Tél : (+226) 50 32 85 00
Site web : www.iucn.org/brao
E-mail : brao@iucn.org
Burkina Faso

